

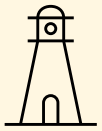
RAPPORT D'ANALYSE AVANT-
GARDISTE SUR LES RÉGIMES DE
CAPITALISATION AU CANADA

Objectif épargne 2023



La vie est plus radieuse sous le soleil





Résumé

La situation mondiale a beaucoup changé depuis la publication de notre rapport *Objectif épargne 2021*. Les campagnes de vaccination contre la COVID-19 venaient à peine de commencer au Canada quelques mois plus tôt. Les répercussions économiques à venir étaient très incertaines. Après une chute brutale de l'indice composé S&P/TSX en février et en mars, le principal indice boursier au pays allait recouvrir toutes ses pertes avant la fin de l'année. Mais malgré cela, le monde semblait encore bien fragile.



Depuis, il y a eu la guerre en Ukraine, des problèmes tenaces touchant les chaînes d'approvisionnement, et une hausse marquée du coût de la vie. En juin 2022, le taux d'inflation au Canada a atteint 8,1 %. Les banques centrales du monde entier ont appliqué plusieurs hausses de taux successives qui semblent – jusqu'à maintenant – avoir contribué à contrôler l'inflation.

Nous subissons tous les contrechocs de cette situation – employés et employeurs. Notre rapport 2023 présente des données et des analyses précieuses sur la façon dont le contexte actuel influence les programmes d'épargne au travail. Nous partageons des renseignements sur les caractéristiques des régimes, les habitudes des participants, les soldes des comptes, les tendances en matière de décaissement, et plus encore.

Une référence dans le secteur des régimes de capitalisation

Nos Clients et partenaires nous disent régulièrement que ce rapport phare est une référence pour le secteur. Cette année, nous avons mis encore plus l'accent sur les résultats des régimes. Vous trouverez des données additionnelles à comparer avec celles de votre régime.

La tendance principale qui se dégage en 2023 pour les régimes collectifs en est une de cohérence et de résilience dans un environnement difficile.

Caractéristiques des régimes

Sans surprise, notre offre de régimes de capitalisation (RC) de base n'a pas beaucoup changé par rapport aux précédents rapports. Les régimes de retraite à cotisations déterminées (RRCD) et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) continuent de jouer un rôle fondamental. Les régimes de participation des employés aux bénéfices (RPEB) et les régimes d'épargne non enregistrés (RENE) sont aussi populaires auprès des promoteurs dont les programmes affichent un actif élevé.

Le pourcentage de promoteurs de RC qui offrent un complément de 100 % aux cotisations des participants se maintient à 67 %. Un complément de valeur égale est le genre d'offre simple et directe qui évite la complexité et motive les participants à épargner. Toutefois, près du quart des participants ne profitent pas pleinement du complément patronal et laissent de l'argent sur la table.

Placements

L'année 2022 a été difficile pour les placements. Pour une rare fois, autant les obligations que les actions ont affiché des rendements négatifs. Dans ce contexte, les fonds axés sur une date d'échéance restent l'option de placement par défaut de la majorité des régimes.

Le marché des fonds axés sur une date d'échéance a évolué depuis leur introduction, au point où les promoteurs de régime ont accès à des options qui n'existaient pas avant. Même si les rendements de ces fonds ont été inférieurs à ceux d'autres catégories d'actif en 2022, une analyse sur cinq ans des participants ayant uniquement des placements dans ces fonds montre qu'ils ont obtenu de meilleurs rendements que ceux qui ont construit leur propre portefeuille, dans la plupart des périodes depuis 2014.

Les promoteurs préféreraient que plus de participants passent en revue leurs options et choisissent activement leurs placements. Mais, même si nous continuons de faire un effort concerté pour susciter l'engagement des participants de RC, beaucoup d'entre eux investissent dans le fonds par défaut. Cela souligne l'importance de choisir un fonds par défaut approprié. Et plus de promoteurs se sont tournés vers les fonds axés sur une date d'échéance comme option par défaut. Si les fonds par défaut appropriés ont été sélectionnés, on constate souvent que les participants qui appellent pour obtenir des conseils sur les options de leur régime finissent par conserver le fonds par défaut.

Nous suivons d'autres tendances liées aux placements, qui ne ressortent pas encore toutes des données.

La diversification des titres à revenu fixe est de plus en plus fréquente. L'offre élargie (qui comprend notamment les obligations à rendement élevé et les créances de marchés émergents) suscite l'attention des promoteurs.

Aussi, l'exposition aux actifs réels – titres immobiliers et d'infrastructures – est plus accessible que jamais, ce qui



permet aux participants d'être mieux outillés pour atténuer les risques d'inflation et de longévité.

Nous constatons un plus grand intérêt pour les considérations liées à la durabilité dans les régimes collectifs. Le parcours des promoteurs peut varier selon la façon dont ils choisissent d'intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à leurs décisions de placement – au-delà des fonds de marque, axés sur la durabilité ou axés sur le désinvestissement.

Habitudes des participants

Après une courte hausse des opérations après les premiers confinements liés à la COVID-19 en 2020, les habitudes des participants sont revenues à la normale. Seule une petite minorité d'entre eux, soit environ 4 %, ont fait des transferts entre fonds l'an dernier. À titre comparatif, près de 8 % des participants avaient fait des transferts entre fonds en 2019. Environ la moitié (48 %) des transferts d'actif entre fonds étaient neutres sur le plan du risque. Un quart (25 %) de l'actif a été transféré à des placements plus risqués, et 27 %, à des placements moins risqués. Les transferts visant une réduction des risques ont donc été moins nombreux que ceux observés lors des revirements des marchés en 2020.

Ces chiffres peu élevés ne sont pas surprenants étant donné la popularité des options *tout-en-un* comme les fonds axés sur une date d'échéance.

Décaissement

On estime que quelque cinq millions de Canadiens prendront leur retraite dans la décennie à venir. Beaucoup continuent de le faire avant la date habituelle de départ de 65 ans.

Après la crise du crédit, de nombreux travailleurs canadiens pensaient qu'ils travailleraient au-delà de cet âge, à la fois pour des raisons financières et de style de vie. Certains l'ont certainement fait, mais pas suffisamment pour faire monter de façon significative l'âge moyen de départ à la retraite – pas encore, du moins.

Les participants des régimes de la Sun Life prennent leur retraite en moyenne 1,5 an plus tôt que la moyenne canadienne. Le solde moyen au départ à la retraite était de 184 050 \$, pour un revenu de retraite moyen de 10 110 \$. Cela ne comprend pas, bien sûr, les autres actifs que les participants pouvaient détenir auprès d'autres administrateurs ou dans leurs comptes personnels, et les autres sources de revenu qu'ils pouvaient avoir.

Deux remarques supplémentaires concernant le décaissement :

Aux États-Unis, des mesures ont été prises pour repousser l'âge auquel les travailleurs doivent retirer de l'argent de leurs régimes 401k. Comme d'autres groupes de l'industrie, nous croyons que des changements similaires aideraient les Canadiens en ce qui touche la longévité et la hausse du coût de la vie.

Nous continuons aussi de préconiser que les lois en matière d'emploi autorisent la hausse automatique des cotisations. Les participants décident souvent de ce qu'ils peuvent se permettre d'épargner en début de carrière, et ne reviennent parfois jamais sur cette décision. Leur permettre de consentir à des hausses automatiques au fil du temps aurait une incidence positive sur la planification du décaissement.

Sur une note plus personnelle, le rapport *Objectif épargne* de cette année est dédié à deux collègues extraordinaires.

Kim Duxbury, qui a pris sa retraite ce printemps après 42 ans de carrière à la Sun Life. Parmi ses nombreuses réalisations, on compte notamment la création de ce rapport, en 2014.

John Hallett, qui était un employé de longue date très apprécié à la Sun Life. Il était aussi membre de l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite et de l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux, avant son décès l'an dernier. Nos plus sincères condoléances à Cathy et à toute la famille de John.



Eric Monteiro
Vice-président principal
Régimes collectifs
de retraite



Table des matières

Résumé	1
Table des matières.....	4
Régimes prêts pour l'avenir	5
01 Données démographiques, admissibilité et cotisations avec complément de l'employeur	6
02 Types de produits habituellement offerts.....	11
03 Taux de participation des employés	15
04 Placements.....	17
05 Cotisations	29
06 Soldes.....	36
07 Régimes facultatifs	39
08 Décaissement.....	44
09 Habitudes des participants et volatilité des marchés	52
10 Méthodologie	55

ABRÉVIATIONS

CELI	Compte d'épargne libre d'impôt
CIG	Compte à intérêt garanti
CIQG	Compte à intérêt quotidien garanti
CRI	Compte de retraite immobilisé
FERR	Fonds enregistré de revenu de retraite
FRV	Fonds de revenu viager
RAAE	Régime d'achat d'actions des employés
RC	Régime de capitalisation*
REER	Régime enregistré d'épargne-retraite
RENE	Régime d'épargne non enregistré
RPAC	Régime de pension agréé collectif
RPDB	Régime de participation différée aux bénéfices
RPEB	Régime de participation des employés aux bénéfices
RRCD	Régime de retraite à cotisations déterminées
RRPD	Régime de retraite à prestations déterminées
RRQ	Régime de rentes du Québec
RVER	Régime volontaire d'épargne-retraite
SV	Sécurité de la vieillesse

* Dans ce rapport le terme générique « régimes de capitalisation » englobe les régimes de retraite à cotisations déterminées, les REER collectifs, etc.





Régimes prêts pour l'avenir

Après avoir traversé deux crises mondiales ces dernières années – la pandémie de COVID-19 et la crise du crédit – nous avons un portrait plus précis que jamais des meilleures pratiques pour les promoteurs et participants de RC. Nous avons une meilleure idée de ce que les promoteurs peuvent faire pour obtenir de meilleurs résultats, et de la façon dont les participants réagissent aux caractéristiques des régimes, quelle que soit la conjoncture.

Trois thèmes clés sont ressortis : les services numériques, les mesures incitatives à l'épargne et le soutien au décaissement.

Services numériques

Le nombre de promoteurs de RC qui offrent l'adhésion numérique continue d'augmenter – ils étaient 29 % à la fin de 2022. L'option est répandue parmi les plus grands régimes du pays. Ces promoteurs représentent environ 75 % des participants qui reçoivent les services de la Sun Life. Quand nous simplifions les interactions des participants avec nous, nous améliorons

l'engagement et les niveaux d'épargne. La hausse de participation aux régimes facultatifs est au moins en partie attribuable à la commodité des services et à l'expérience positive vécue par les participants.

Mesures incitatives à l'épargne

Nous pouvons encourager les participants à épargner de nombreuses façons, en plus de l'adhésion numérique ou automatique. Les cotisations complémentaires des employeurs peuvent varier selon les promoteurs en périodes difficiles, mais elles ont clairement un effet positif sur les résultats des participants. Une forte majorité de promoteurs (67 %) offrent un complément de somme égale. Cela concerne principalement les RRCD et les REER, mais pas exclusivement.

Plus de promoteurs offrent des produits facultatifs comme solutions d'épargne alternatives : le nombre de CELI a augmenté de 8 % et celui des RPDB, de 18 %. La participation des employés à ces produits a aussi augmenté pour les CELI (de 30 % par rapport à il y a deux ans), les REER (11 %) et les RPEB (6 %).

Tout cela a contribué à faire grimper les cotisations des employeurs et des employés. Plus encore, malgré la volatilité des marchés associée à la COVID-19 et à la précédente crise du crédit, relativement peu de participants de RC ont transféré leur actif dans des produits moins risqués.

Soutien au décaissement

Enfin, la priorité accrue donnée au décaissement a un effet positif sur les résultats à la retraite. Sur ce point, on peut souligner la valeur des conseils professionnels. Les participants nous demandent régulièrement plus que simplement de l'information et de l'éducation.

Les ventes de rentes, par exemple, ont commencé à faire un retour avec la hausse des taux d'intérêt. Nous croyons que les rentes reprendront leur place dans les plans de décaissement, comme protection contre le risque de longévité. Mais leur complexité, en plus de la tendance qu'ont beaucoup de gens à croire qu'ils abandonnent un peu de contrôle en convertissant une trop grande partie de leur épargne en rente, empêche de nombreux participants de les souscrire. C'est là que des conseils professionnels peuvent aider.

L'inflation est devenue un enjeu clé pour les retraités en 2022. Parmi les participants retraités qui approchent de l'âge de 71 ans (celui où ils doivent commencer à faire des retraits minimums dans leur FERR), 23 % ont retiré plus que le minimum requis. Plus du tiers (36 %) des participants de 70 à 74 ans ont fait de même. Le pourcentage de retraités de 75 à 79 ans ayant retiré plus que le minimum requis de leur FERR a presque doublé ces deux dernières années pour atteindre 21 % en 2022. La hausse du coût de la vie touche tous les segments de la population.





01 Données démographiques, admissibilité et cotisations avec complément de l'employeur

La hausse constante de l'actif des RRCD se poursuit dans le monde entier. De fait, l'actif des RRCD dans les sept plus grands marchés de régimes de retraite du monde a augmenté de 9 % ces dix dernières années, soit près de deux fois plus que celui des RRPD.

Bien qu'environ 54 % de l'actif de retraite de ces sept marchés soit placé dans des RRCD, le pourcentage s'établit à 40 % au Canada. Cela place le marché canadien des RRCD à approximativement 1,9 billion de dollars ¹.

Données démographiques

Malgré la croissance soutenue des RRCD, les conditions de marché ont fait baisser les niveaux d'actif dans l'industrie canadienne de près de 7 % par rapport à l'année précédente. Au 30 juin 2022, les 20 principaux fournisseurs de RC au pays géraient 250,4 milliards de dollars pour le compte d'environ 75 000 régimes collectifs et 7,5 millions de participants².

La Sun Life figure en tête de liste à titre de principal fournisseur de services de gestion de RC au pays.

Le rapport *Objectif épargne 2023* repose sur les données Clients de la Sun Life, soit près de 1,4 million de participants dans plus de 7 500 régimes collectifs au sein de notre base de données exclusive sur les RC. Nous sommes le principal responsable de la tenue des dossiers des régimes d'épargne-retraite collectifs au chapitre des parts de marchés au Canada. Notre base de données fournit donc un portrait unique de l'état de la retraite au pays³. La Sun Life représente 36 % du total de l'actif des RC et 40 % de l'actif géré des RRCD⁴.

À moins d'indications contraires, nos données sont établies au 31 décembre 2022. Pour en savoir plus sur la méthodologie d'*Objectif épargne 2023*, allez à la page 55.

BASE DE DONNÉES DES RC DE LA SUN LIFE

Plus de **6 900** CLIENTS

Plus de **7 500** RÉGIMES

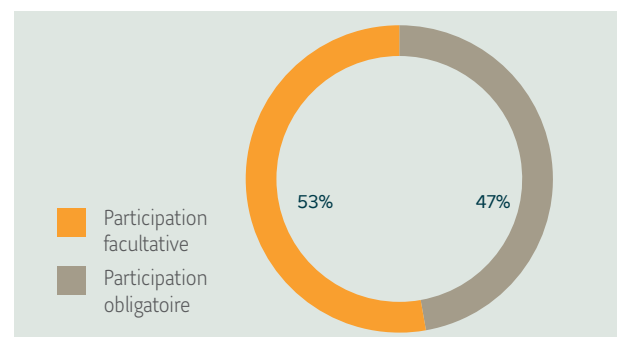
Plus de **1,4 million** DE PARTICIPANTS

Plus de **105 milliards**
DE DOLLARS D'ACTIFS GÉRÉS

Admissibilité et cotisations avec complément de l'employeur

Comme dans le précédent rapport, environ la moitié des Clients de la Sun Life rendent facultative la participation à leurs RC. Cette année, 53 % offraient une participation facultative et 47 %, une participation obligatoire.

FIG. 1.0 : ADMISSIBILITÉ À L'ENSEMBLE DES RÉGIMES



Cette répartition est assez uniforme selon les secteurs. On note deux exceptions. Dans le secteur des loisirs, 70 % des régimes sont à participation facultative. À l'inverse, dans le secteur des télécommunications, 80 % des régimes sont à participation obligatoire.

¹ *Global Pension Assets Study 2022*, Willis Towers Watson Thinking Ahead Institute. Les sept plus grands marchés de régimes de retraite sont l'Australie, le Canada, le Japon, les Pays-Bas, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis. Collectivement, ils représentent 92 % de l'actif des régimes de retraite à l'échelle mondiale.

² *Classement des fournisseurs de régimes de capitalisation*, Avantages. Données au 30 juin 2022. Les fournisseurs partagent les données sur l'actif géré pour les régimes à prestations déterminées, les régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs, les régimes de participation différée aux bénéfices et les régimes d'achats d'actions des employés.

³ *Group Retirement Savings and Pensions Report—Canada Record-keepers Update*, Investor Economics, mise à jour de 2021.

⁴ *Classement des fournisseurs de régimes de capitalisation*, Avantages.

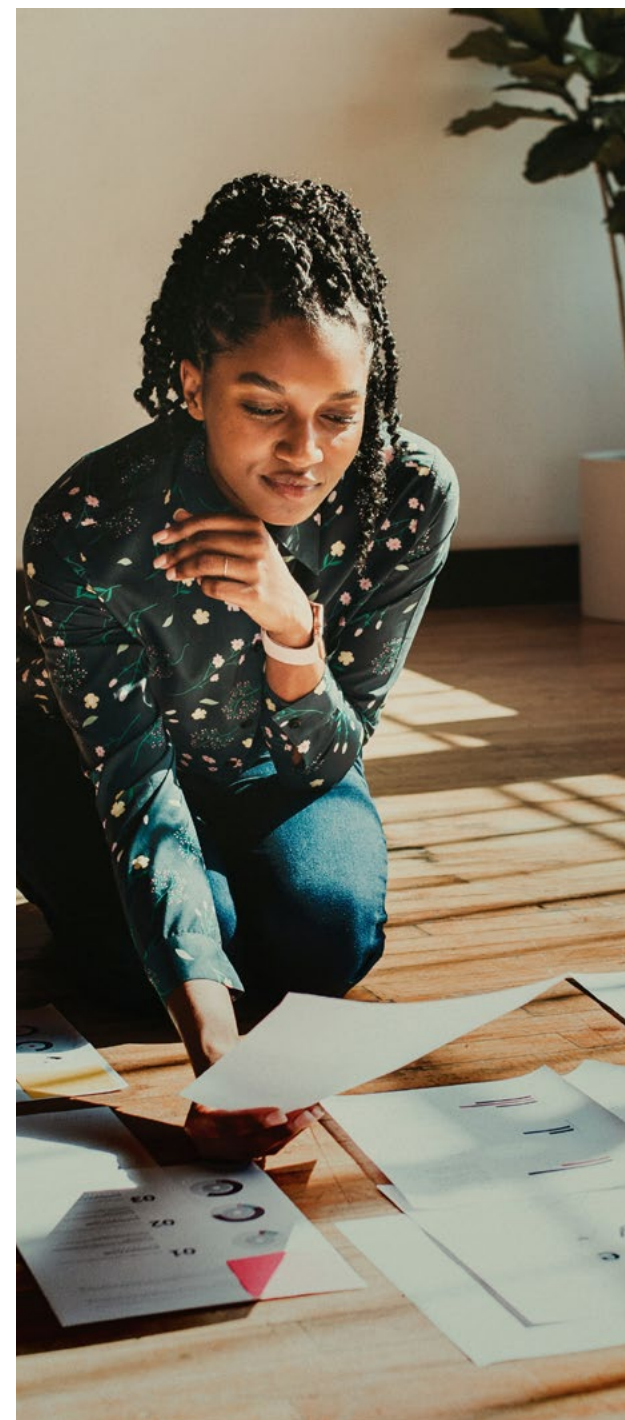
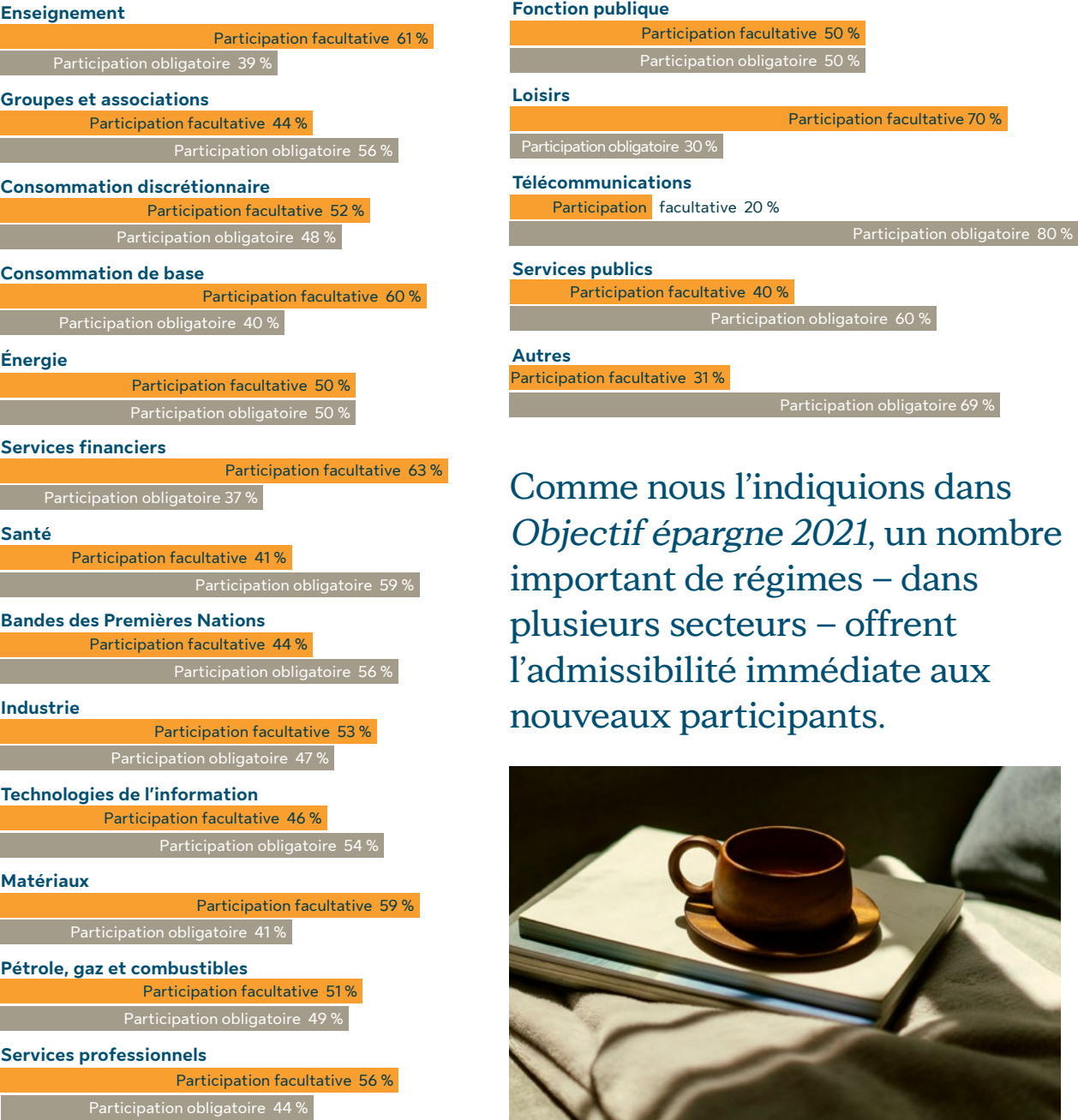


FIG. 1.1 : ADMISSIBILITÉ AU RÉGIME PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

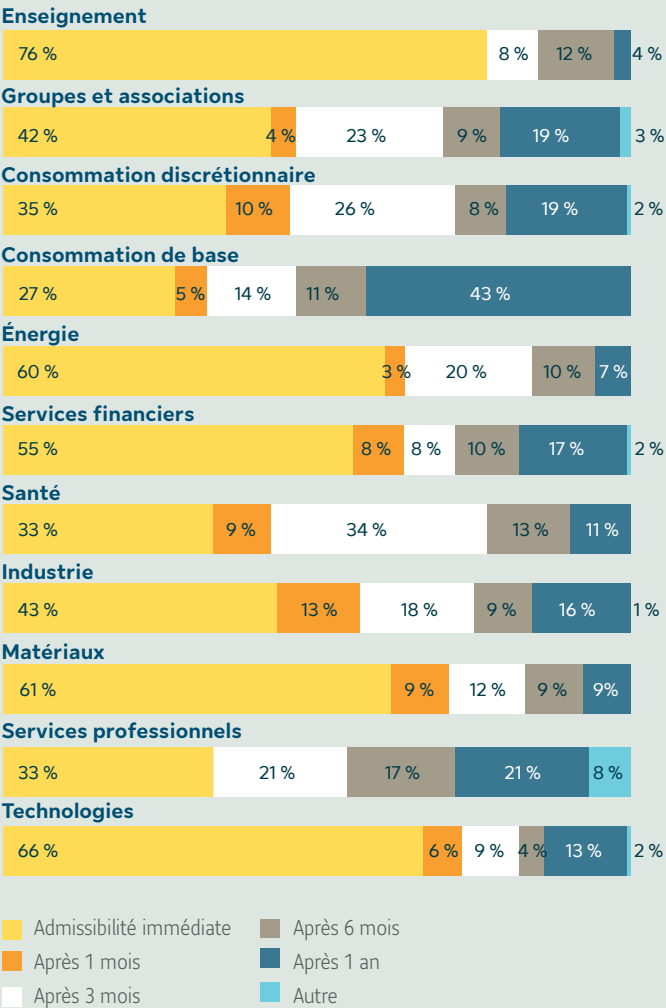


Comme nous l'indiquions dans *Objectif épargne 2021*, un nombre important de régimes – dans plusieurs secteurs – offrent l'admissibilité immédiate aux nouveaux participants.



C'est l'option la plus fréquente dans les secteurs de l'enseignement, des technologies, des matériaux et de l'énergie. C'est l'option la moins fréquente dans les secteurs de la consommation de base, de la santé et des services professionnels. Un tiers ou moins des régimes de ces secteurs offrent l'admissibilité immédiate.

FIG. 1.2 ADMISSIBILITÉ DES EMPLOYÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ⁵



⁵ Les données de 2020 utilisent des définitions différentes pour les industries et les associations.

Nous savons que les participants réagissent favorablement au fait que les employeurs versent des cotisations complémentaires aux leurs. Les messages réguliers portant sur cette option ont une incidence visible.

Le pourcentage que les employés doivent verser pour avoir droit au complément maximal de l'employeur varie grandement. Sur l'ensemble des secteurs, environ 50 % des régimes exigent une cotisation de moins de 5 %. Le reste des régimes exigent 5 % ou plus. Il y a peu de différences entre les données de cette année et ce que nous rapportions il y a deux ans à cet égard.

FIG. 1.3 : COTISATION SALARIALE DONNANT LIEU AU COMPLÉMENT MAXIMAL DE L'EMPLOYEUR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité	<3 %	3 %	4 %	5 %	6 %	7 %	8+ %
Enseignement	-	-	-	100 %	-	-	-
Groupes et associations	8 %	17 %	8 %	17 %	33 %	-	17 %
Consommation discrétionnaire	8 %	28 %	17 %	21 %	17 %	6 %	3 %
Consommation de base	21 %	18 %	18 %	22 %	14 %	1 %	5 %
Énergie	-	14 %	18 %	32 %	23 %	5 %	9 %
Services financiers	16 %	15 %	22 %	19 %	26 %	2 %	-
Santé	9 %	23 %	19 %	19 %	13 %	4 %	13 %
Bandes des Premières Nations	-	-	50 %	50 %	-	-	-
Industrie	13 %	20 %	23 %	27 %	13 %	3 %	2 %
Technologies de l'information	14 %	9 %	17 %	25 %	23 %	6 %	5 %
Matériaux	9 %	18 %	23 %	16 %	27 %	5 %	2 %
Pétrole, gaz et combustibles	10 %	8 %	15 %	36 %	21 %	-	10 %
Services professionnels	5 %	16 %	11 %	53 %	16 %	-	-
Loisirs	100 %	-	-	-	-	-	-
Télécommunications	-	-	-	-	50 %	-	50 %
Services publics	3 %	34 %	13 %	38 %	9 %	3 %	-
Autres	13 %	17 %	25 %	21 %	17 %	4 %	4 %
Total	11 %	19 %	19 %	24 %	18 %	4 %	4 %

Il y a aussi des variations dans ce qui constitue le complément maximal de l'employeur. Environ sept régimes sur dix versent des cotisations complémentaires égales à celles des participants (ou plus élevées).

FIG.1.4 : TAUX GLOBAL DE COTISATION PATRONALE COMPLÉMENTAIRE

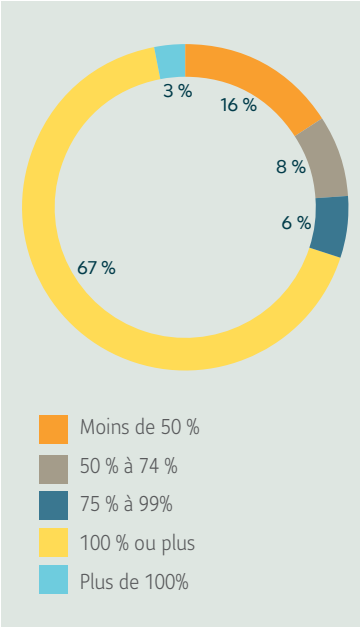
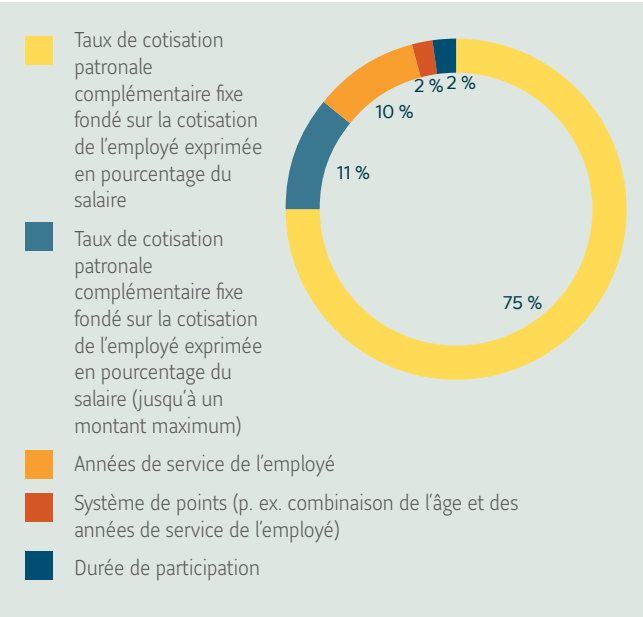


FIG. 1.5 : TAUX DE COTISATION PATRONALE COMPLÉMENTAIRE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité	Moins de 50 %	50 % à 74 %	75 % à 99 %	100 %	100 % et plus
Enseignement	25 %	25 %	25 %	25 %	-
Groupes et associations	21 %	25 %	25 %	29 %	-
Consommation discrétionnaire	25 %	24 %	18 %	31 %	1 %
Consommation de base	26 %	24 %	17 %	30 %	3 %
Énergie	27 %	25 %	16 %	30 %	2 %
Services financiers	26 %	24 %	21 %	28 %	2 %
Santé	27 %	24 %	20 %	28 %	1 %
Bandes des Premières Nations ⁶	20 %	20 %	20 %	40 %	-
Industrie	25 %	24 %	18 %	30 %	3 %
Technologies de l'information	27 %	22 %	20 %	30 %	1 %
Matériaux	28 %	22 %	18 %	31 %	1 %
Pétrole, gaz et combustibles	28 %	22 %	19 %	29 %	3 %
Services professionnels	31 %	24 %	14 %	31 %	-
Loisirs	-	-	-	100 %	-
Télécommunications	25 %	25 %	25 %	25 %	-
Services publics	31 %	22 %	13 %	33 %	-
Autres	27 %	25 %	14 %	29 %	4 %
Total	26 %	24 %	18 %	30 %	2 %

⁶ Bandes des Premières nations : secteur compris auparavant dans la catégorie Groupes et associations.

FIG. 1.6 DÉTERMINATION DE LA COTISATION PATRONALE COMPLÉMENTAIRE



Évidemment, plusieurs facteurs influencent la décision quant au complément de l'employeur.

Comme nous le rapportons il y a deux ans, les trois quarts des promoteurs de régime ont un taux de complément fixe, qui repose sur les cotisations des employés en pourcentage de leur salaire. Un promoteur sur dix (11 %) fait le même calcul, mais applique aussi une limite en dollars.

10 % des promoteurs basent le calcul du complément sur l'ancienneté des participants, 2 % sur le nombre d'années de participation au régime, et 2 % sur un système de points combinant âge et années de service.

FIG. 1.7 : TAUX DE COTISATION PATRONALE AUTOMATIQUE LORSQUE LES COTISATIONS SALARIALES NE SONT PAS OBLIGATOIRES

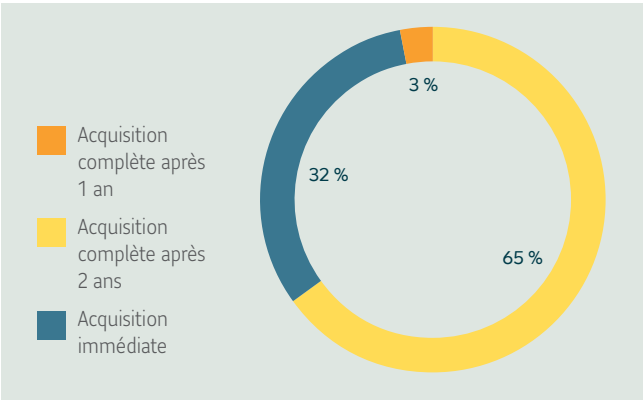
Taux de cotisation patronale automatique	Pourcentage des régimes*
1 %	6 %
2 %	15 %
3 %	19 %
4 %	17 %
5 %	19 %
6 %	18 %
7 %	3 %
8 %	2 %
9 %	1 %
10+ %	2 %

* Les pourcentages ci-dessus proviennent des régimes qui offrent une cotisation automatique. Il s'agit d'environ un régime sur cinq.

Certains promoteurs cotisent au régime collectif même si le participant choisit de ne pas le faire.

Parmi les promoteurs qui n'exigent pas de cotisations des employés, environ deux sur cinq (40 %) proposent un taux de cotisation entre 1 % et 3,9 % du revenu, et 36 % proposent entre 4 % et 5,9 %.

FIG. 1.8 : PÉRIODE D'ACQUISITION POUR LES RPDB⁷



Un tiers des promoteurs de RPDB offrent l'acquisition des droits immédiate aux nouveaux participants. Le reste des promoteurs demandent aux participants d'attendre un an ou deux.

Une forte majorité (65 %) de ces régimes sont conçus pour offrir l'acquisition des droits deux ans après la date de participation.

Quand on regarde l'acquisition des droits en tenant compte à la fois de l'ancienneté et de l'âge des participants, on constate que les participants dont la période d'acquisition est plus longue restent au service de l'employeur à peine plus longtemps.

Parmi les participants âgés de 60 à 64 ans, ceux ayant acquis les droits après deux ans comptent en moyenne 19 ans d'ancienneté, contre 18 ans en moyenne pour ceux ayant acquis les droits immédiatement.

La conséquence pour les jeunes travailleurs est que la décision du promoteur de retarder l'acquisition des droits est peu susceptible d'avoir une incidence sur la durée attendue de la carrière.

⁷ La figure 1.8 exclut le petit nombre de Clients qui utilisent d'autres périodes d'acquisition des droits.



02 Types de produits habituellement offerts

L'idée du choix est au cœur de la réussite des RC au Canada. Ces régimes suscitent l'intérêt des promoteurs qui comprennent qu'il est essentiel de donner aux employés les moyens de prendre leurs propres décisions de placement à long terme. Les participants profitent de la possibilité de choisir ce qui leur convient le mieux.

Les promoteurs des plus grands régimes du pays sont plus susceptibles d’offrir plusieurs choix de produits collectifs que les régimes de plus petite taille. Près d’un tiers (29 %) des régimes ayant 1 000 participants ou plus offrent un RRCD, un REER collectif et un CELI collectif. C’est la même chose pour 28 % des promoteurs de régimes comptant entre 500 et 999 participants.

Le pourcentage de promoteurs dans la tranche de 200 à 499 participants qui offrent ces trois choix de produits collectifs est moins élevé – 18 %.

On retrouve des données similaires au sujet des RENE. Ainsi, 8 % des promoteurs de régimes ayant entre 200 et 499 participants offrent un RENE en plus du RRCD, du REER collectif et du CELI collectif. C’est la même chose pour 12 % des régimes ayant entre 500 et 999 participants et 13 % des régimes ayant 1 000 participants ou plus.

FIG. 2.0 : COMBINAISONS DE PRODUITS LES PLUS COURANTES SELON LE NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nombre de participants	Types de produits offerts				
1 à 99	REER	RRCD	REER, RPDB	REER, CELI	RRCD, REER
	57 %	15 %	13 %	4 %	3 %
100 à 199	REER	RPDB, REER	RRCD	REER, RRCD	-
	19 %	13 %	12 %	12 %	
200 à 499	RRCD, REER	REER	RRCD, REER, CELI	RRCD, REER, CELI, RENE	REER, RPDB
	13 %	11 %	10 %	8 %	8 %
500 à 999	RRCD, REER, CELI	RRCD, REER, CELI, RENE	RRCD, REER	REER, RPDB	REER
	16 %	12 %	9 %	8 %	6 %
1000 et plus	RRCD, REER, CELI	RRCD, REER, CELI, RENE	RRCD, REER	RRCD	-
	16 %	13 %	11 %	9 %	

Les données sont plus nuancées quand on regarde la taille de l’actif.

Les régimes dont l’actif est inférieur à 5 millions de dollars sont plus susceptibles d’offrir un seul produit – un REER collectif.

C’est le cas pour 62 % des régimes dont l’actif est inférieur à 2 millions de dollars, et 26 % des régimes dont l’actif se situe entre 2 millions et 5 millions de dollars.

Parmi les régimes dont l’actif dépasse les 5 millions de dollars, la combinaison de produits la plus fréquente comprend un RPEB ou un RENE.

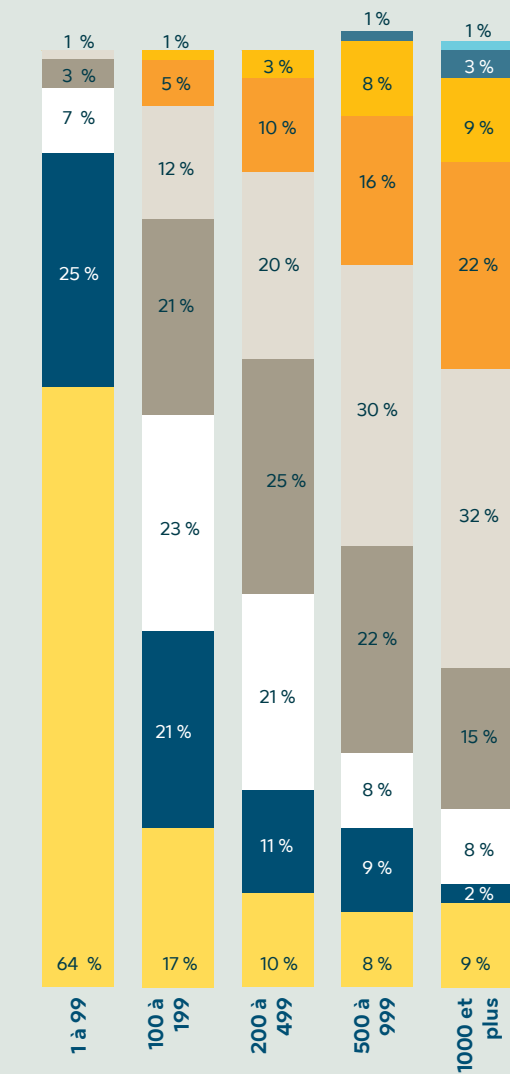
Malgré la popularité du CELI, il n’y a aucune catégorie de taille d’actif dans laquelle plus d’un tiers des régimes l’offrent. Parmi les régimes dont l’actif dépasse les 5 millions de dollars, les pourcentages varient de 23 % à 28 %. Cela devrait changer dans les années à venir, car on s’attend à ce que ce soit l’instrument d’épargne avec la croissance la plus rapide au pays ⁸.

FIG. 2.1 : TYPES DE PRODUITS GÉNÉRALEMENT OFFERTS SELON LA TAILLE DE L’ACTIF

Types de produits	Moins de 2 M\$	2 M\$ à 5 M\$	5 M\$ à 10 M\$	10 M\$ à 25 M\$	25 M\$ à 50 M\$	50 M\$ à 100 M\$	Plus de 100 M\$
REER seulement	62 %	26 %	16 %	10 %	4 %	3 %	-
REER, RPDB	14 %	12 %	10 %	9 %	7 %	3 %	1 %
RRCD seulement	14 %	22 %	18 %	9 %	8 %	5 %	9 %
RRCD, REER	2 %	11 %	14 %	13 %	12 %	10 %	9 %
RENE ou RPEB	2 %	9 %	19 %	30 %	40 %	48 %	57 %

⁸ Investor Economics, mise à jour 2022 du rapport sur l’épargne-retraite et les régimes de retraite collectifs.

FIG. 2.2 : NOMBRE DE TYPES DE PRODUITS SELON LE NOMBRE DE PARTICIPANTS



Nombre de types de produits offerts

- 1 type de produit
- 2 types de produits
- 3 types de produits
- 4 types de produits
- 5 types de produits
- 6 types de produits
- 7 types de produits
- 8 types de produits
- 9 types de produits

Près de 70 % des promoteurs de régimes comptant 500 employés ou plus offrent quatre, cinq ou même six types de produits aux participants.

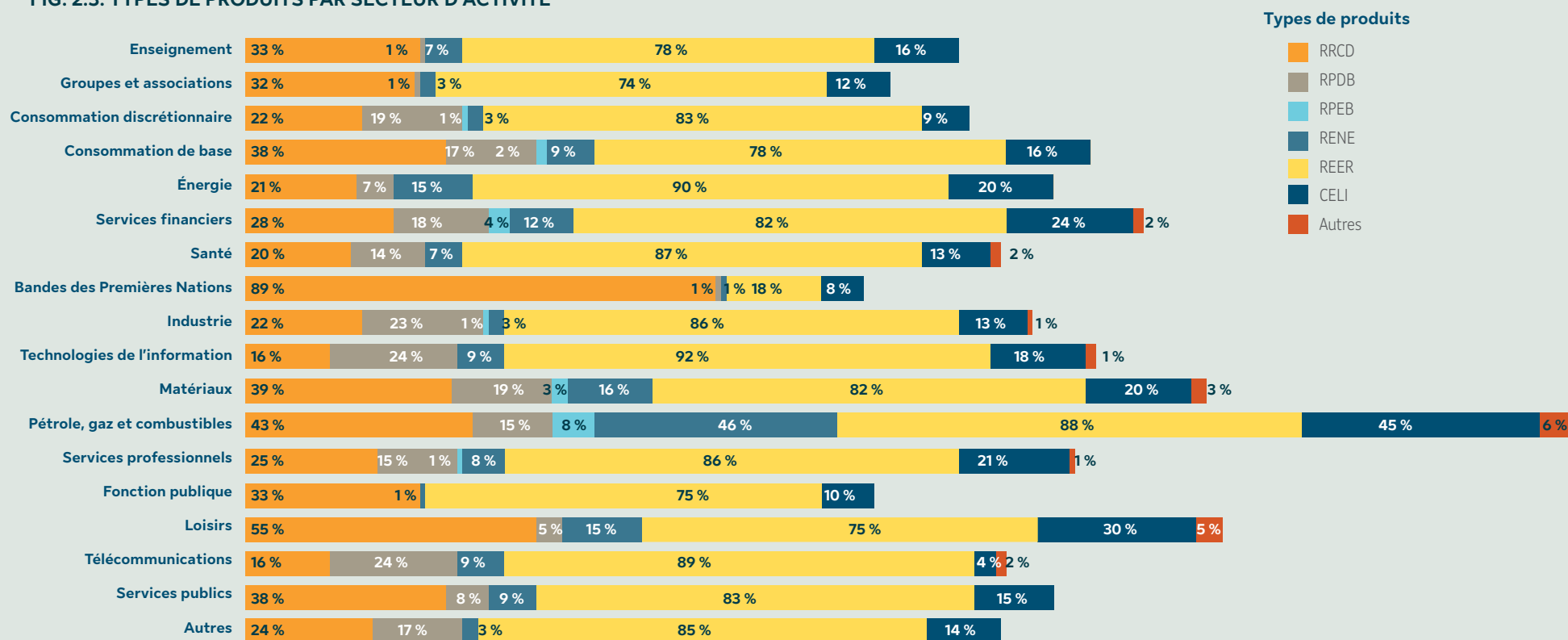
Les plus petits groupes ont tendance à offrir moins d'options. Deux tiers des promoteurs de régimes ayant entre 200 et 499 participants offrent trois,

quatre ou cinq produits. À peu près le même pourcentage des promoteurs de régimes ayant entre 100 et 199 participants offrent deux, trois ou quatre produits.

Parmi les promoteurs de régimes ayant moins de 100 participants, 64 % offrent seulement un produit.



FIG. 2.3: TYPES DE PRODUITS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Dans plusieurs secteurs, le produit le plus souvent offert est le REER collectif, le RRCD étant le deuxième type de produit le plus répandu.

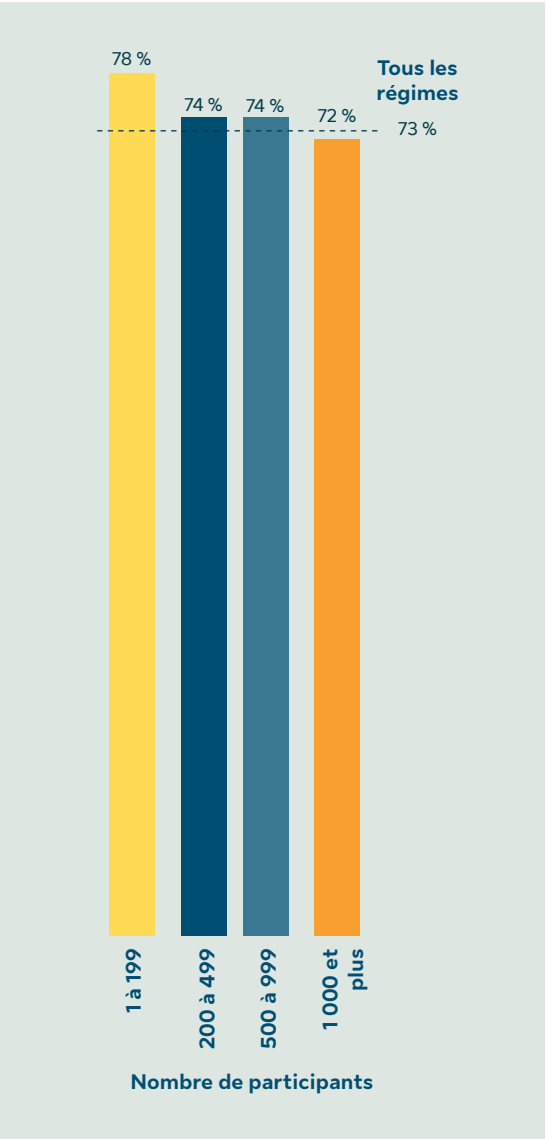


03 Taux de participation des employés

La participation est facultative dans environ la moitié des RC, ce qui signifie que de nombreux salariés doivent choisir activement d'adhérer au régime de leur employeur.

Même si la participation est facultative dans 53 % des RC, 73 % des participants ont adhéré aux régimes que nous avons étudiés.

FIG. 3.0 TAUX DE PARTICIPATION SELON LE NOMBRE DE PARTICIPANTS

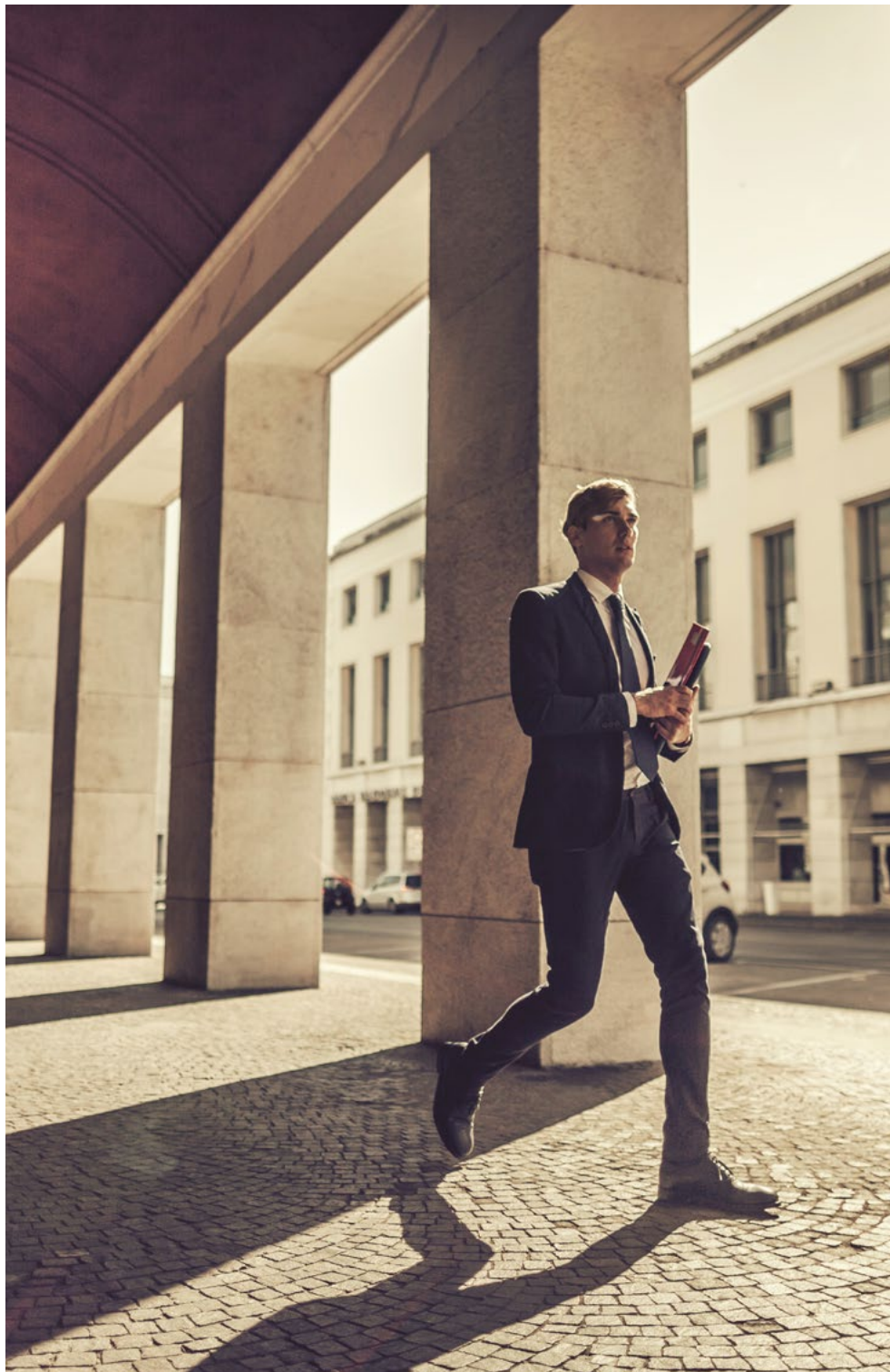


Quand on regarde selon le nombre de participants, les résultats sont plus uniformes qu’il y a deux ans.

On retrouve le taux de participation le plus bas parmi les régimes ayant 1 000 employés

admissibles ou plus – soit 72 %. Le taux le plus élevé est à l’autre bout du spectre. Pour l’ensemble des régimes, la participation n’a pas vraiment changé en comparaison du taux de participation global de 74 % rapporté en 2021.





04 Placements

Les marchés ont connu des turbulences en 2022. Mais les options de placement des régimes collectifs continuent de faire preuve de résilience à long terme.

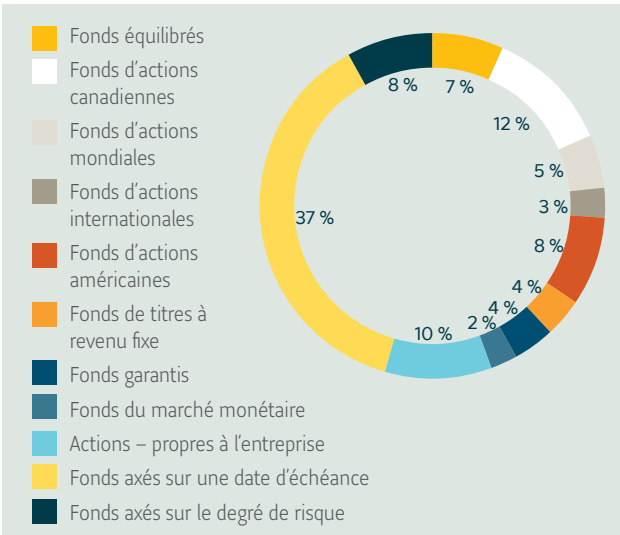
Les fonds axés sur une date d'échéance demeurent populaires auprès des participants de RC.

Les fonds axés sur une date d'échéance demeurent populaires auprès des participants de RC. Aussi récemment qu'en 2018, ces options représentaient 29 % de actif total. Deux ans plus tard, ce pourcentage était passé à 35 %. En 2022, les fonds axés sur une date d'échéance détenaient 37 % de l'actif des RC 50 % des cotisations des participants (fig. 4.4).

Attendez-vous à voir ce chiffre continuer de croître : 80 % des régimes appuyés par un consultant offrent un fonds axé sur une date d'échéance. En comparaison, 87 % des régimes appuyés par un conseiller font la même chose. Plus de deux tiers (68 %) des promoteurs ont choisi un fonds axé sur une date d'échéance comme option de placement par défaut (fig. 4.16).

Cette dernière donnée est essentielle.

FIG. 4.0 : POURCENTAGE DES CATÉGORIES D'ACTIF DES FONDS DE PLACEMENT DANS L'ACTIF DU RÉGIME



Nous savons que l'absence de choix est une caractéristique majeure des participants de RC. Même en période d'agitation des marchés, plus de neuf participants sur dix ne modifient pas leurs placements. Ainsi, seulement 4 % des participants qui reçoivent des services de la Sun Life ont fait un transfert entre fonds en 2022.

Nous savons aussi que trop de participants ne font pas de choix de placement du tout. Il est extrêmement important que les promoteurs aient une option de placement par défaut qui profite aux participants à long terme.

Les fonds axés sur une date d'échéance offrent cela en déléguant les décisions de placement à des gestionnaires professionnels. Les participants n'ont qu'à choisir un ou deux fonds qui correspondent à leur date prévue de départ à la retraite, et ont ainsi accès à un portefeuille qui évolue à mesure qu'ils approchent de la retraite. Et grâce aux souscriptions par versements périodiques, les participants sont gagnants, quelles que soient les conditions de marché.

Même si le nombre d'options de placement continue de croître autant pour les investisseurs individuels qu'institutionnels, de plus en plus de promoteurs indiquent qu'ils souhaitent simplifier le choix et éviter d'offrir trop d'options.

Fondamentalement, cela revient à la valeur qu'on accorde à la gestion professionnelle de l'actif. L'an dernier nous a fourni un exemple parlant à cet égard. Avec la hausse du coût de la vie en 2022, il est devenu évident que nous ne pouvions plus faire comme si nous vivions dans un monde où l'inflation est modérée et les taux d'intérêt bas. Cette conclusion, à laquelle s'ajoute le risque accru lié à la longévité des participants, a mené les gestionnaires de fonds axés sur une date d'échéance à augmenter graduellement la part d'actions dans leur stratégie d'ajustement progressif. Cela se produit alors même que les rendements obligataires sont à la hausse. Nous commençons aussi à voir des gestionnaires de fonds axés sur une date d'échéance introduire davantage d'actifs réels – comme des titres immobiliers et d'infrastructures – pour diversifier les portefeuilles et ajouter une protection contre le risque d'inflation.

Pouvons-nous raisonnablement nous attendre à ce que même une minorité des participants de RC qui investissent dans des fonds autonomes soient en mesure de comprendre ces risques par eux-mêmes, et de rééquilibrer leur portefeuille pour les atténuer? Cela semble peu probable.

Cela ne veut pas dire que les fonds axés sur une date d'échéance sont toujours la bonne option par défaut. Dans le cas des actifs non enregistrés, les promoteurs voudront que les participants soient plus impliqués et puissent gérer les conséquences fiscales. Le CELI collectif est un autre cas particulier, car il convient aux objectifs à court terme.

Une part importante de l'actif continue d'être placé dans des fonds axés sur une date d'échéance – 37 %. En 2010, les fonds axés sur une date d'échéance ne représentaient que 12 % de l'actif des participants.

Le taux d'adoption des fonds axés sur une date d'échéance continue d'augmenter. Cela témoigne de l'attrait durable de cette option de placement, qui est sélectionnée comme option par défaut par la majorité des promoteurs de régime.

Tendances en évolution

Nous avons commencé à suivre d'autres tendances émergentes. Nous n'en sommes qu'aux premières étapes et il est possible que cela ne ressorte pas des données qui suivent. Nous nous attendons à ce qu'elles influencent nos futures analyses.

Actifs réels et placements alternatifs

De nombreux participants commencent à profiter de la diversification accrue offerte par les placements alternatifs, que ce soit dans un fonds axé sur une date d'échéance ou dans des fonds autonomes. L'accès aux placements immobiliers directs, aux infrastructures, aux placements hypothécaires et aux placements privés à revenu fixe est plus facile, ce qui procure plus d'occasions de diversification et aide à atténuer les risques d'inflation et de longévité. Les placements alternatifs, y compris les actifs réels, peuvent améliorer le profil risque-rendement des placements. Si l'on communique de façon appropriée les risques supplémentaires associés à ces placements alternatifs (p. ex. le risque de liquidité), cela peut améliorer les résultats des participants à long terme.

Les promoteurs s'inquiètent depuis longtemps de l'idée d'offrir des placements alternatifs de façon autonome. C'est compréhensible, car il n'existe aucun mécanisme pour empêcher les participants d'y être surexposés. Mais avec des modèles de gouvernance et une communication appropriée de l'information, les placements alternatifs peuvent convenir davantage dans des fonds axés sur une date

d'échéance, des fonds axés sur le degré de risque ou des fonds équilibrés. Du côté des options alternatives autonomes, la Sun Life offre aux promoteurs la possibilité de limiter l'exposition des participants à certains fonds.

Investissement durable

Nous constatons une importante évolution dans la façon dont les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés aux placements. Un mouvement graduel – qui selon nous est en train de gagner toute l'industrie – s'est amorcé pour intégrer les facteurs ESG à toutes les décisions de gestion des placements. Même s'il y aura encore de la place pour les fonds spécialisés ESG (comme les fonds axés sur la durabilité et le désinvestissement), avec le temps, la plupart des placements tiendront compte des facteurs ESG à divers degrés pour gérer les risques ou trouver des occasions.

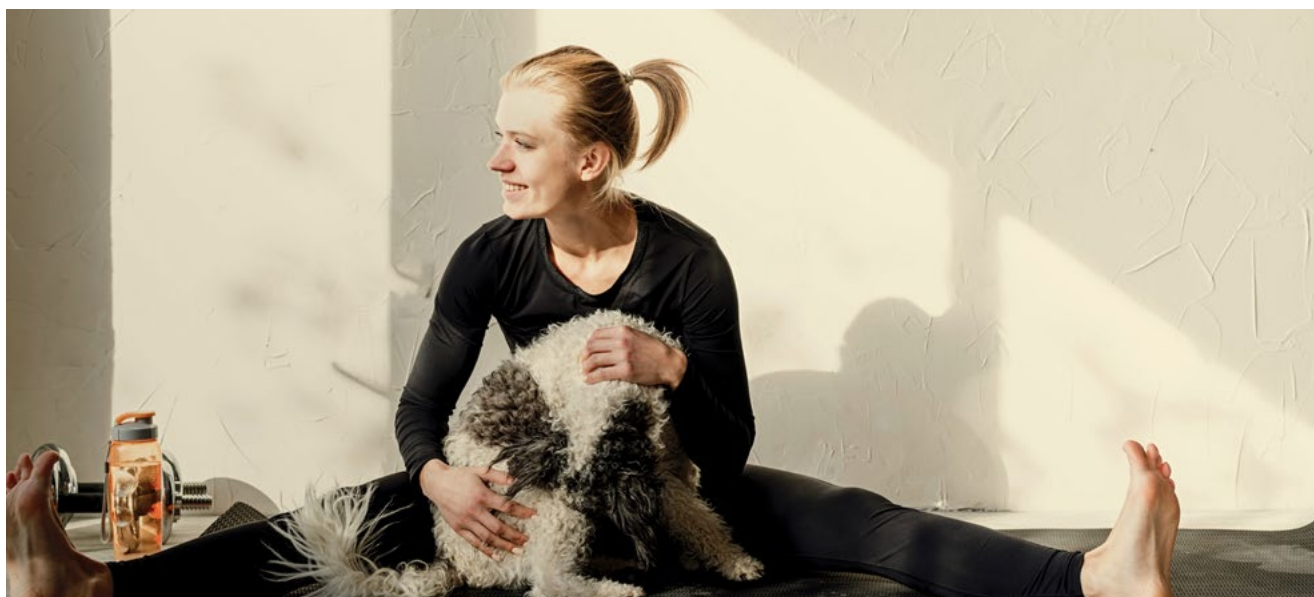
Les promoteurs de régime ont reçu très peu de conseils sur la façon dont ils doivent, en tant que fiduciaires,

constituer leur gamme de placements en tenant compte des facteurs ESG. C'est pourquoi la Sun Life a contribué au projet de lignes directrices préliminaires sur les considérations ESG de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) et au document sur les considérations fiduciaires relatives aux questions ESG de l'ACARR. Les deux publications datent de 2022⁹.

L'ACOR et l'ACARR s'entendent généralement sur ceci :

- En ce qui concerne les facteurs ESG par rapport aux obligations fiduciaires des administrateurs de régimes, le principal objectif d'un régime de retraite est de fournir un revenu de retraite la vie durant. Lorsqu'ils gèrent et investissent les actifs des régimes de retraite, les administrateurs doivent agir conformément à leurs obligations fiduciaires pour atteindre cet objectif. Si les facteurs ESG ont une incidence sur le rendement financier à long terme des placements, ils doivent être pris en compte.

⁹ Ligne directrice de l'ACOR : Considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans la gestion des régimes de retraite, 9 juin 2022.



- La structure d'un régime (y compris la gouvernance, le fait que les placements se fassent directement ou via des fonds de placement d'autres sociétés, la taille du régime) a une incidence sur la façon dont les décisions ESG sont prises.

Les gestionnaires de fonds alimentent cette tendance autant que les Clients. Ils ont pris des engagements qui les obligent à intégrer les facteurs ESG à la totalité ou presque de leurs produits. Les communications et les renseignements sur les fonds, qui expliquent comment les facteurs ESG sont pris en compte, devraient aider les participants à prendre des décisions éclairées.

Les administrateurs de RC, avec le soutien de leurs fournisseurs, ont l'occasion d'éduquer les participants sur différentes questions ESG importantes. La solution ne peut pas simplement reposer sur le lancement de nouvelles options de placement ou les fonds ESG. Si les facteurs ESG ont une incidence sur le profil de risque ou de rendement d'un placement, ils doivent être pris en compte dans tous les fonds traditionnels.



Diversification des titres à revenu fixe

Les promoteurs de RC ont maintenant accès à des options de placement à revenu fixe plus diversifiées, en dehors des fonds axés sur une date d'échéance et des fonds axés sur le degré de risque. Les fonds de titres à revenu fixe peuvent investir dans des obligations à rendement élevé et des créances de marchés émergents, par exemple. À la fin de 2022, les Clients de la Sun Life avaient investi environ 1,5 milliard de dollars dans des fonds Core Plus. Ce chiffre était de zéro il y a cinq ans. Même si le marché du crédit est haussier depuis un bon moment, la gestion active a procuré une plus-value par rapport aux indices de référence du marché des titres à revenu fixe. Les gestionnaires de fonds Core Plus ont obtenu des résultats particulièrement remarquables.

FIG. 4.1 : POURCENTAGE DE RÉGIMES OFFRANT LES CATÉGORIES D'ACTIF, SELON L'ACTIF TOTAL DU RÉGIME

Catégorie d'actif	Moins de 2 M\$	2 M\$ à 5 M\$	5 M\$ à 10 M\$	10 M\$ à 25 M\$	25 M\$ à 50 M\$	50 M\$ à 100 M\$	Plus de 100 M\$
Fonds garantis	37 %	82 %	83 %	90 %	90 %	80 %	79 %
Fonds du marché monétaire	13 %	65 %	72 %	64 %	61 %	59 %	59 %
Fonds de titres à revenu fixe	31 %	91 %	94 %	99 %	98 %	99 %	98 %
Fonds équilibrés	16 %	70 %	64 %	61 %	46 %	46 %	40 %
Fonds axés sur le degré de risque	13 %	48 %	45 %	32 %	21 %	23 %	21 %
Fonds axés sur une date d'échéance	81 %	67 %	77 %	86 %	93 %	93 %	89 %
Fonds d'actions canadiennes	42 %	96 %	98 %	99 %	98 %	99 %	98 %
Fonds d'actions américaines	37 %	90 %	93 %	96 %	91 %	88 %	91 %
Fonds d'actions mondiales	28 %	81 %	85 %	82 %	81 %	82 %	79 %
Fonds d'actions internationales	27 %	81 %	86 %	92 %	88 %	88 %	91 %
Actions – propres à l'entreprise	<1 %	1 %	3 %	2 %	6 %	11 %	23 %
Placements immobiliers/alternatifs	3 %	19 %	22 %	18 %	25 %	21 %	22 %

Malgré cette légère baisse en pourcentage de l'actif global, le nombre d'employeurs offrant des actions de l'entreprise est en hausse pour toutes les tailles de régimes.

Les fonds axés sur le degré de risque sont la seule autre catégorie d'actif affichant une évolution similaire, quoique généralement dans la direction opposée.

FIG. 4.2A : GESTION ACTIVE ET GESTION PASSIVE (RÉGIMES APPUYÉS PAR UNE FIRME DE CONSULTANTS)

Catégorie d'actif	Gestion active seulement	Gestion active et passive	Gestion passive seulement
Fonds de titres à revenu fixe	22 %	41 %	37 %
Fonds équilibrés	83 %	13 %	4 %
Fonds axés sur le degré de risque	35 %	<1 %	64 %
Fonds axés sur une date d'échéance	37 %	1 %	62 %
Fonds d'actions canadiennes	54 %	42 %	4 %
Fonds d'actions mondiales	14 %	77 %	9 %
Placements immobiliers/alternatifs	100 %	-	-

Note: Les actions mondiales comprennent des titres américains et des titres internationaux.



FIG. 4.2B : GESTION ACTIVE ET GESTION PASSIVE (RÉGIMES APPUYÉS PAR UN CONSEILLER)

Catégorie d'actif	Gestion active seulement	Gestion active et passive	Gestion passive seulement
Fonds de titres à revenu fixe	35 %	43 %	22 %
Fonds équilibrés	85 %	15 %	1 %
Fonds axés sur le degré de risque	83 %	<1 %	17 %
Fonds axés sur une date d'échéance	89 %	<1 %	10 %
Fonds d'actions canadiennes	63 %	32 %	5 %
Fonds d'actions mondiales	20 %	58 %	22 %
Placements immobiliers/alternatifs	100 %	-	-

FIG. 4.3 : FONDS D' ACTIONS ÉTRANGÈRES OFFERTS SELON L'ACTIF DU RÉGIME

Catégorie d'actif	Moins de 2 M\$	2 M\$ à 5 M\$	5 M\$ à 10 M\$	10 M\$ à 25 M\$	25 M\$ à 50 M\$	50 M\$ à 100 M\$	Plus de 100 M\$
Actions américaines seulement	6 %	2 %	<1 %	-	-	-	-
Actions internationales seulement	1 %	<1 %	-	-	-	-	-
Actions mondiales seulement	5 %	5 %	6 %	4 %	6 %	10 %	7 %
Actions américaines et internationales	7 %	12 %	13 %	16 %	15 %	17 %	18 %
Actions américaines et mondiales	6 %	7 %	6 %	4 %	4 %	1 %	-
Actions mondiales, internationales et américaines	17 %	69 %	73 %	76 %	72 %	70 %	73 %
Actions internationales et mondiales	1 %	<1 %	-	-	-	1 %	-
Aucun fonds d'actions étrangères	57 %	4 %	2 %	1 %	2 %	1 %	2 %

Note : Les actions internationales désignent les actions hors Amérique du Nord.

Presque tous les régimes ayant un actif de plus de 2 millions de dollars offrent au moins un fonds d'actions étrangères autonome dans leur gamme.

Une forte majorité des régimes ayant un actif de plus de 2 millions de dollars offrent une combinaison de fonds d'actions mondiales, internationales et américaines. C'est le cas pour 69 % des régimes ayant un actif entre 2 millions et 5 millions de dollars, et de 70 % ou plus des régimes dans chaque tranche d'actif supérieure. Cela concorde avec les données de 2020 et de 2018.

FIG. 4.4 : RÉPARTITION DES PLACEMENTS DES PARTICIPANTS COTISATIONS DE 2022

Catégorie d'actif	2022	2018	% de changement
Fonds garantis	3 %	3 %	-
Fonds du marché monétaire	2 %	6 %	-67 %
Fonds de titres à revenu fixe	3 %	5 %	-40 %
Fonds équilibrés	5 %	8 %	-38 %
Fonds axés sur le degré de risque	10 %	8 %	+25 %
Fonds axés sur une date d'échéance	50 %	34 %	+47 %
Fonds d'actions canadiennes	6 %	10 %	-40 %
Fonds d'actions américaines	6 %	6 %	-
Fonds d'actions mondiales	3 %	4 %	-25 %
Fonds d'actions internationales	2 %	3 %	-33 %
Actions – propres à l'entreprise	8 %	11 %	-27 %
Placements immobiliers/alternatifs	2 %	-	-

Le tableau 4.4 montre qu'au cours des quatre dernières années, les participants ont continué à réduire leurs cotisations à des fonds comportant une seule catégorie d'actifs, au profit de fonds axés sur une date d'échéance.

Les messages encourageant les participants de RC à adopter une approche à long terme – et à ne pas surréagir aux conditions des marchés boursiers – sont là depuis toujours.

FIG. 4.5 : RÉPARTITION DE L'ACTIF DANS LES COMPTES DES PARTICIPANTS

Catégorie d'actif	2022	2020	% de changement
Fonds garantis	4 %	3 %	+33 %
Fonds du marché monétaire	2 %	6 %	-67 %
Fonds de titres à revenu fixe	4 %	5 %	-20 %
Fonds équilibrés	7 %	8 %	-13 %
Fonds axés sur le degré de risque	8 %	8 %	-
Fonds axés sur une date d'échéance	37 %	34 %	+9 %
Fonds d'actions canadiennes	12 %	10 %	+20 %
Fonds d'actions américaines	8 %	6 %	+33 %
Fonds d'actions mondiales	5 %	4 %	+25 %
Fonds d'actions internationales	3 %	3 %	-
Actions – propres à l'entreprise	10 %	11 %	-9 %
Placements immobiliers/alternatifs	<1 %	-	-

Les soldes suggèrent que les participants prennent de bonnes décisions à cet égard. Tandis que l'exposition des participants aux fonds axés sur une date d'échéance est passée de 35 % en 2020 à 37 % en 2022, et que celle aux fonds axés sur le degré de risque est passée de 10 % à 8 % pendant la même période, les mouvements dans les autres catégories d'actif sont négligeables. Cela veut dire que même au pire de la pandémie, peu de participants de RC ont fait des changements à leur répartition d'actif.

On constate les effets positifs de la communication régulière aux participants et de l'éducation.



FIG. 4.6 : PLACEMENTS EN ACTIONS SELON L'ÂGE DES PARTICIPANTS

% de placements en actions	Groupe d'âge								Total
	Moins de 20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	
Pas d'actions	-	4 %	6 %	7 %	9 %	11 %	15 %	22 %	8 %
1 à 25 %	<1 %	1 %	1 %	1 %	2 %	2 %	3 %	4 %	2 %
26 à 50 %	45 %	6 %	4 %	5 %	7 %	18 %	33 %	34 %	10 %
51 à 75 %	5 %	14 %	18 %	27 %	47 %	40 %	26 %	20 %	28 %
76 à 99 %	6 %	35 %	49 %	48 %	23 %	17 %	13 %	9 %	35 %
100 %	44 %	40 %	22 %	12 %	13 %	12 %	10 %	10 %	17 %

Moins de 20 % des participants ont placé tout leur actif dans des actions. Ce tableau exclut les placements en actions dans les fonds axés sur une date d'échéance et les fonds axés sur le degré de risque. Dans la plupart des groupes d'âge, l'exposition aux actions n'a presque pas changé par rapport à il y a deux ans.

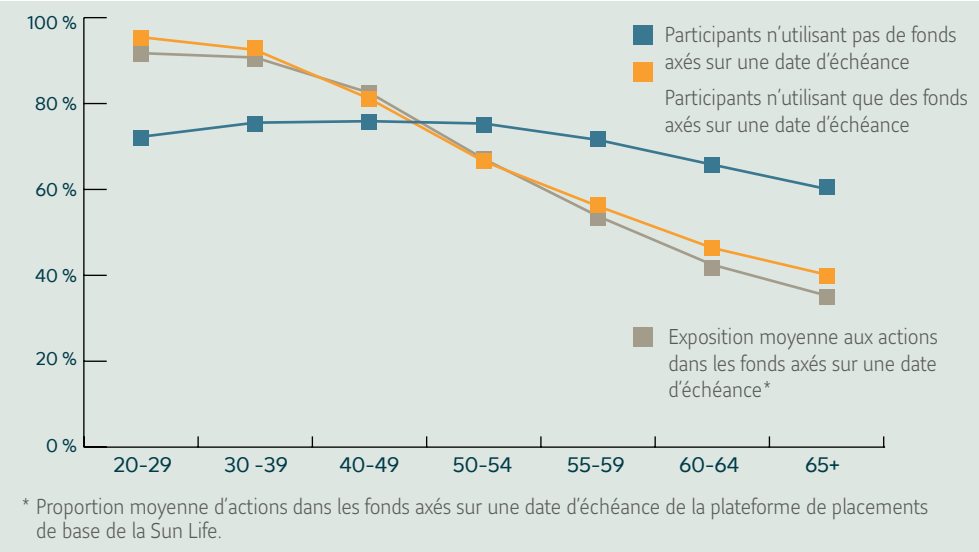
L'adoption des fonds axés sur une date d'échéance est plus fréquente parmi les jeunes participants. Cela témoigne de la croissance importante de ces fonds comme options par défaut. Les participants plus âgés peuvent avoir conservé les options par défaut traditionnelles qu'étaient les fonds équilibrés et les fonds du marché monétaire. Ils peuvent aussi être réticents à abandonner les options traditionnelles qui les ont bien servis. Nous croyons que les fonds axés sur une date d'échéance continueront de croître à mesure que de jeunes employés adhéreront aux RC et verront les avantages de ces options.

FIG. 4.7 : RECOURS DES PARTICIPANTS AUX DIVERS TYPES DE FONDS – PAR CATÉGORIE ET PAR GROUPE D'ÂGE¹⁰

Catégorie d'actif	Groupe d'âge							
	Moins de 20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus
Fonds axés sur une date d'échéance seulement	49 %	52 %	42 %	35 %	32 %	30 %	29 %	27 %
Fonds axés sur le degré de risque seulement	2 %	5 %	6 %	6 %	6 %	5 %	5 %	6 %
Fonds équilibrés seulement	<1 %	2 %	2 %	3 %	2 %	2 %	3 %	3 %
Fonds axés sur une seule catégorie d'actif	2 %	14 %	20 %	24 %	28 %	29 %	30 %	35 %
Combinaison	47 %	27 %	30 %	32 %	33 %	33 %	32 %	29 %

Les participants de moins de 50 ans qui ont choisi de ne pas investir dans des fonds axés sur une date d'échéance sont moins exposés aux actions que ceux qui y investissent. L'écart diminue à l'approche de la cinquantaine, mais il est considérable dans la vingtaine et la trentaine.

FIG. 4.8A : POURCENTAGE DE PLACEMENTS EN ACTION SELON LE GROUPE D'ÂGE



¹⁰ Fig. 4.7 Définitions des catégories. Fonds axés sur une date d'échéance : placement uniquement dans les fonds axés sur une date d'échéance. Fonds axés sur le degré de risque : placement uniquement dans les fonds axés sur le degré de risque. Fonds équilibrés : placement uniquement dans les fonds équilibrés. Fonds axés sur une seule catégorie d'actif : placement dans une seule catégorie qui n'est pas l'une des catégories citées précédemment. Combinaison : peut comprendre plusieurs catégories d'actifs, comme les fonds axés sur une date d'échéance ou les fonds axés sur le degré de risque.

Clairement, ceux qui ne profitent pas des fonds axés sur une date d'échéance ont des placements trop prudents pendant plus de la moitié de leur vie active. Cela montre le rôle essentiel que ces fonds jouent dans la gestion des options de placement en fonction de l'âge des participants : exposition au risque suffisante pour le rendement des placements des jeunes participants, et réduction des risques pour ceux qui approchent de la retraite.

FIG. 4.8B : RENDEMENT DES FONDS AXÉS SUR UNE DATE D'ÉCHÉANCE (APRÈS DÉDUCTION DES FRAIS), SELON LE TAUX DE RENDEMENT ANNUEL

Type	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Participants n'utilisant que des fonds axés sur une date d'échéance	12,3 %	5,1 %	7,1 %	9,1 %	-2,2 %	16,7 %	8,8 %	12,7 %	-9,6 %
Participants n'utilisant pas de fonds axés sur une date d'échéance	9,2 %	3,3 %	6,4 %	8,7 %	-3,4 %	13,6 %	7,2 %	14,5 %	-6,0 %
Différence	+3,1 %	+1,8 %	+0,7 %	+0,4 %	+1,2 %	+3,1 %	+1,7 %	-1,8 %	-3,5 %

FIG. 4.8C : RENDEMENT DES FONDS AXÉS SUR UNE DATE D'ÉCHÉANCE POUR LES PÉRIODES MOBILES DE 5 ANS (APRÈS DÉDUCTION DES FRAIS)¹¹

Type	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Participants n'utilisant que des fonds axés sur une date d'échéance	7,9 %	6,2 %	6,0 %	7,4 %	8,5 %	4,1 %
Participants n'utilisant pas de fonds axés sur une date d'échéance	6,8 %	5,4 %	5,1 %	6,7 %	8,0 %	4,8 %
Différence	+1,1 %	+0,8 %	+0,9 %	+0,7 %	+0,5 %	-0,7 %

¹¹ Fig. 4.8C : Rendement pour les périodes annualisées sur 5 ans se terminant le 31 décembre de chaque année.

Les dernières années ont été volatiles sur les marchés, et cela a eu des conséquences sur le rendement des fonds axés sur une date d'échéance. En 2022, autant les obligations que les actions ont affiché des rendements négatifs, ce qui ne s'était produit que trois fois au cours des cinquante dernières années. En fait, les seules catégories d'actif ayant obtenu des rendements positifs en 2022 étaient les fonds garantis/du marché monétaire et les fonds de placements immobiliers directs.

Mais, quand on regarde le rendement pour les périodes de cinq ans se terminant le 31 décembre de chaque année (de 2017 à 2022), les participants ayant des placements uniquement dans les fonds axés sur une date d'échéance ont obtenu des rendements plus élevés que ceux n'ayant aucun placement dans ces fonds. En fait, pour chaque période mobile de cinq ans observée depuis 2017, à l'exception de 2022, on constate que les rendements des participants ayant des placements uniquement dans les fonds axés sur une date d'échéance surpassent ceux des participants n'en ayant pas.

Cette analyse à long terme des fonds axés sur une date d'échéance montre bien la résilience de cette option de placement, même quand les marchés connaissent des turbulences.

FIG. 4.9 : POURCENTAGE DE PARTICIPANTS UTILISANT DES FONDS AXÉS SUR UNE DATE D'ÉCHÉANCE

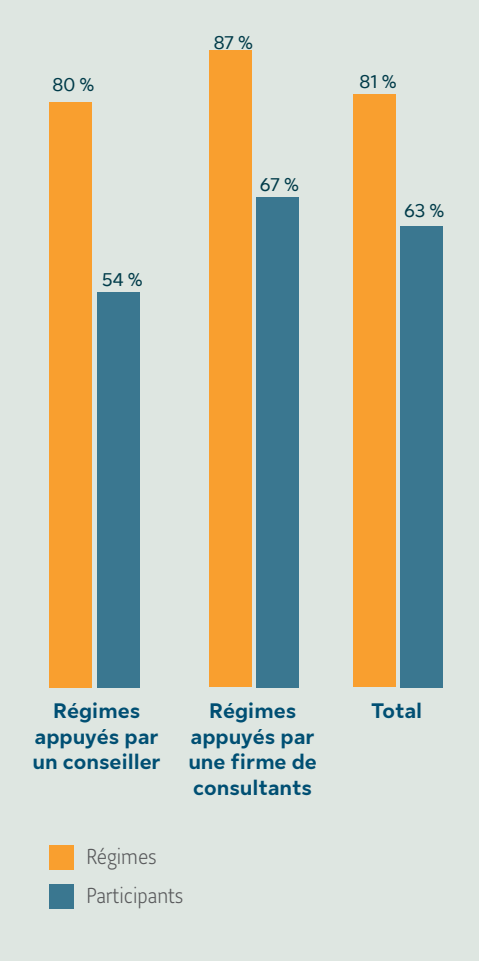
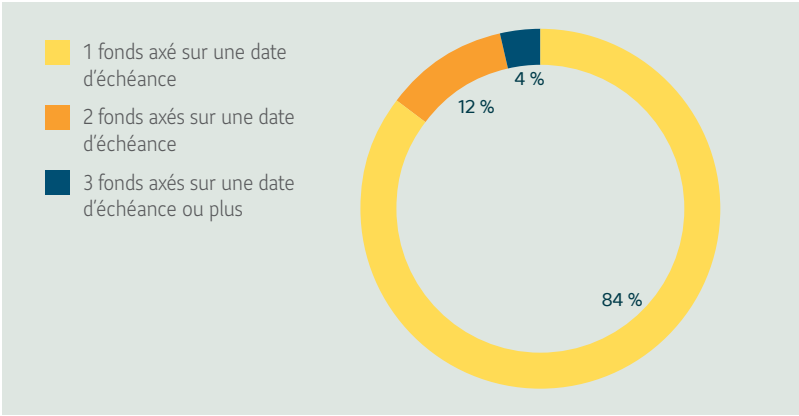


FIG. 4.10 : RÉPARTITION CIBLE DES PARTICIPANTS SELON LEUR ÂGE ET L'ÉCHÉANCE DU FONDS¹²

Fonds axés sur une date d'échéance	Groupe d'âge					Total
	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus	
Fonds Retraite	5 %	6 %	7 %	8 %	35 %	10 %
2020	<1 %	1 %	1 %	2 %	15 %	3 %
2025	2 %	2 %	2 %	17 %	38 %	10 %
2030	1 %	2 %	4 %	39 %	6 %	12 %
2035	1 %	2 %	18 %	26 %	2 %	12 %
2040	2 %	5 %	38 %	4 %	1 %	13 %
2045	3 %	23 %	24 %	2 %	1 %	14 %
2050	9 %	39 %	3 %	1 %	1 %	12 %
2055	41 %	19 %	1 %	1 %	<1 %	10 %
2060	35 %	1 %	1 %	1 %	<1 %	4 %
2065	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %

¹² L'ombrage du tableau indique que les participants sont dans la série de fonds axé sur une date d'échéance appropriée à leur âge.

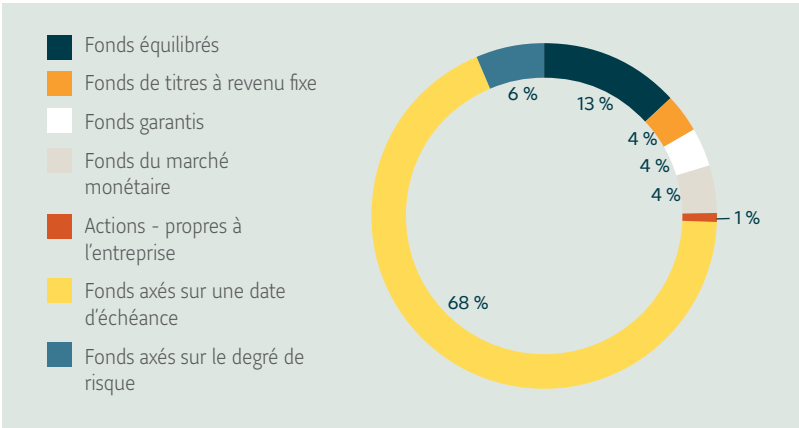
FIG. 4.11 : NOMBRE DE FONDS AXÉS SUR UNE DATE D'ÉCHÉANCE DÉTENUS PAR LES PARTICIPANTS



Parmi les participants de RC qui détiennent des fonds axés sur une date d'échéance, une forte majorité n'en détient qu'un seul. Ils sont 12 % à en détenir deux, ce qui s'explique si la date de départ à la retraite prévue du participant ne correspond pas exactement à la date d'un fonds axé sur une date d'échéance en particulier. Par exemple, quelqu'un qui prend sa retraite en 2037 pourrait avoir des placements à la fois dans un fonds 2035 et un fonds 2040.

Et qu'en est-il des 4 % restant? Détenir trois fonds axés sur une date d'échéance ou plus n'est pas une bonne pratique. Ces participants bénéficieraient de messages éducatifs sur la bonne utilisation des fonds axés sur une date d'échéance.

FIG. 4.12 : OPTION PAR DÉFAUT DE L'EMPLOYEUR



Parmi les RC de 200 participants ou plus, 68 % des promoteurs ont choisi un fonds axé sur une date d'échéance comme option de placement par défaut. Pour 6 %, c'est plutôt un fonds axé sur le degré de risque¹³.

Les fonds du marché monétaire – qui ont longtemps été l'option par défaut standard dans l'industrie – sont maintenant utilisés comme tels par seulement 4 % des promoteurs de RC.

FIG. 4.13 : FONDS DE PLACEMENT OFFERTS ET UTILISÉS

Nombre moyen de fonds offerts	Nombre moyen de fonds utilisés
13	2

Quand on regarde le nombre moyen d'options de placement offertes, les chiffres sont particulièrement uniformes parmi les promoteurs de régimes ayant un actif de 2 millions de dollars ou plus. La moyenne se situe entre 12 et 13,5 options pour toutes les catégories.

¹³ Le rapport *Objectif épargne 2021* indiquait que 79 % des régimes utilisaient un fonds axé sur une date d'échéance comme option de placement par défaut. On utilise des définitions de fonds révisées pour les données de 2022, ce qui explique le pourcentage de 68 % comme option par défaut.



Quelle que soit la taille du régime – et quel que soit le nombre d’options offertes –, les participants détiennent en moyenne deux ou trois fonds.

FIG. 4.14 : NOMBRE DE FONDS UTILISÉS PAR LES PARTICIPANTS

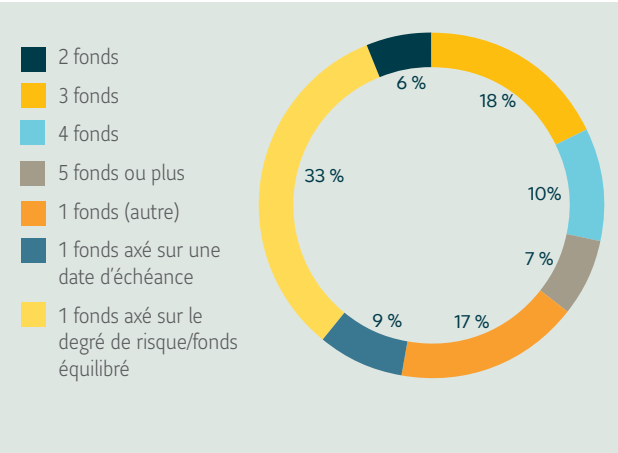


FIG. 4.15 : CATÉGORIE D'ACTIF UTILISÉE PAR LES PARTICIPANTS QUI INVESTISSENT DANS UN SEUL FONDS

Catégorie d'actif	Groupe d'âge								Tout
	Moins de 20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	
Fonds garantis	-	2 %	3 %	3 %	4 %	6 %	8 %	17 %	5 %
Fonds du marché monétaire	-	2 %	2 %	3 %	3 %	4 %	5 %	7 %	3 %
Fonds de titres à revenu fixe	-	<1 %	<1 %	<1 %	1 %	1 %	1 %	2 %	1 %
Fonds équilibrés	<1 %	2 %	4 %	5 %	5 %	5 %	6 %	7 %	4 %
Fonds axés sur le degré de risque	3 %	6 %	8 %	9 %	9 %	9 %	10 %	11 %	8 %
Fonds axés sur une date d'échéance	94 %	82 %	74 %	68 %	65 %	62 %	56 %	43 %	68 %
Fonds d'actions canadiennes	-	<1 %	<1 %	1 %	1 %	1 %	2 %	2 %	1 %
Fonds d'actions américaines	<1 %	1 %	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Fonds d'actions mondiales	-	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %
Fonds d'actions internationales	-	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %
Actions – propres à chaque entreprise	1 %	3 %	5 %	7 %	8 %	9 %	8 %	9 %	6 %
Placements immobiliers/alternatifs	1 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	2 %

Aidez moi à choisir

C'est moi qui choisis

FIG. 4.16 : RÉPARTITION DE L'ACTIF SELON LE GROUPE D'ÂGE

Catégorie d'actif	Groupe d'âge							
	Moins de 20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus
Fonds garantis	1 %	2 %	2 %	3 %	3 %	5 %	6 %	9 %
Fonds du marché monétaire	<1 %	1 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	4 %
Fonds de titres à revenu fixe	<1 %	2 %	3 %	4 %	4 %	4 %	4 %	5 %
Fonds équilibrés	<1 %	4 %	4 %	6 %	7 %	8 %	10 %	11 %
Fonds axés sur le degré de risque	44 %	7 %	7 %	8 %	8 %	8 %	9 %	10 %
Fonds axés sur une date d'échéance	45 %	59 %	49 %	40 %	34 %	33 %	31 %	28 %
Fonds d'actions canadiennes	1 %	5 %	8 %	12 %	13 %	14 %	13 %	12 %
Fonds d'actions américaines	2 %	7 %	9 %	9 %	9 %	8 %	7 %	6 %
Fonds d'actions mondiales	<1 %	3 %	4 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Fonds d'actions internationales	1 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	2 %	2 %
Actions – propres à l'entreprise	6 %	7 %	8 %	10 %	11 %	11 %	10 %	9 %
Placements immobiliers/alternatifs	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %

En pourcentage des placements des participants, les fonds axés sur une date d'échéance représentent la première catégorie d'actif dans tous les groupes d'âge.

Plus de la moitié (59 %) de l'actif détenu par les participants dans la vingtaine est placé dans des fonds axés sur une date d'échéance. C'est aussi le cas pour 49 % de l'actif détenu par les participants dans la trentaine, et pour 40 % de l'actif détenu par les participants dans la quarantaine. Aucune autre catégorie d'actif ne s'en approche.



Comptes à intérêt garanti

Les efforts des banques centrales du monde entier pour contrôler l'inflation par des hausses de taux d'intérêt pourraient donner un second souffle aux placements garantis, dans les RC comme ailleurs.

Cela dit, les taux d'intérêt demeurent habituellement bas à long terme. Le changement prendra du temps, si tant est qu'il se produise. Il n'y a aucun indice d'évolution dans les données de cette année.

Certains promoteurs de RC remplacent les fonds du marché monétaire par le compte à intérêt quotidien garanti (CIQG). Le CIQG garantit des intérêts positifs sans frais de gestion des fonds.

FIG. 4.17 : PLACEMENTS GARANTIS, PAR DURÉE OU TYPE

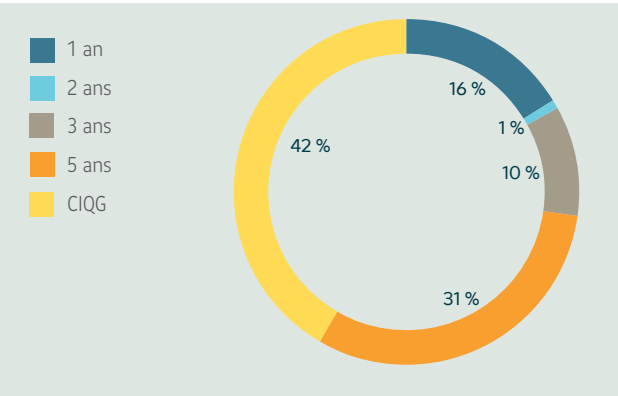


FIG. 4.18 : UTILISATION DES COMPTES GARANTIS PAR LES PARTICIPANTS SELON LE GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	Fonds garantis et autres fonds	Fonds garantis seulement
Moins de 20 ans	100 %	0 %
20 à 29 ans	98,9 %	1,1 %
30 à 39 ans	98,3 %	1,7 %
40 à 49 ans	98,2 %	1,8 %
50 à 54 ans	97,7 %	2,3 %
55 à 59 ans	97,0 %	3,1 %
60 à 64 ans	95,6 %	4,4 %
65 ans et plus	91,4 %	8,6 %
Total	97,6 %	2,4 %





05 Cotisations

Les cotisations des participants et des promoteurs ont augmenté depuis 2020 parallèlement à la croissance des salaires et à l'inflation.

Comme nous le rapportions il y a deux ans, environ deux tiers des promoteurs de RC utilisent le salaire de base pour calculer les cotisations. Le reste utilise une combinaison du salaire de base, des primes, des commissions, des heures supplémentaires et d'autres formes de rémunération.

Dans nos chiffres de 2020, les calculs basés uniquement sur la rémunération avaient bondi de près de 20 points par rapport à ceux de 2018. Nous croyons que cela résultait d'un effort de certains promoteurs pour réduire les coûts de leurs régimes tout en protégeant l'intégrité de leur offre.

FIG. 5.0 : DÉFINITION DU SALAIRE

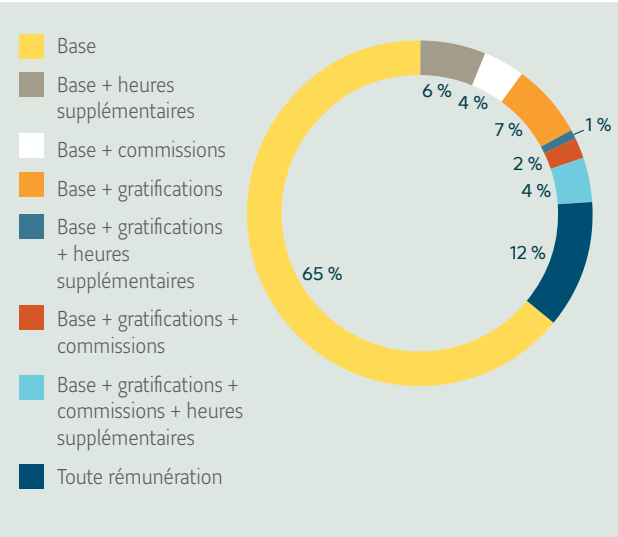
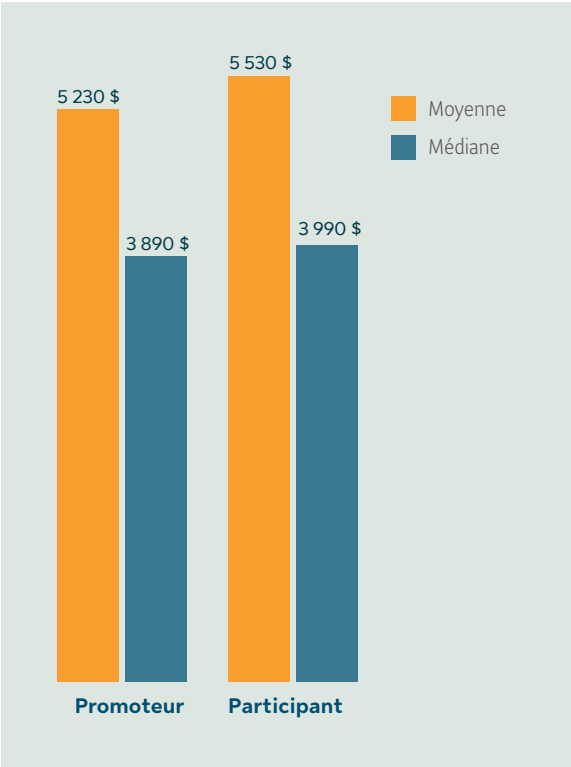


FIG. 5.1 : COTISATIONS ANNUELLES MOYENNES ET MÉDIANES



Les promoteurs de RC ont versé en moyenne 5 230 \$ aux comptes des participants en 2022. Ce chiffre dépasse de 1 000 \$ tout juste la moyenne de 2020 – c’est notable en période d’inflation à la hausse.

Les participants ont versé en moyenne 5 530 \$ en 2022. Les cotisations moyennes ont augmenté d’un peu plus de 500 \$ par rapport à 2020.

FIG. 5.2 : COTISATIONS SELON L’ACTIF DU RÉGIME

Actif du régime	Cotisations moyennes – participants	Cotisations médianes – participants	Cotisations moyennes – promoteurs	Cotisations médianes – promoteurs
Moins de 2 M\$	3 720 \$	2 560 \$	3 150 \$	2 220 \$
De 2 M\$ à 5 M\$	4 410 \$	3 190 \$	3 800 \$	2 900 \$
De 5 M\$ à 10 M\$	4 700 \$	3 480 \$	4 250 \$	3 130 \$
De 10 M\$ à 25 M\$	5 050 \$	3 810 \$	4 850 \$	3 710 \$
De 25 M\$ à 50 M\$	5 240 \$	4 080 \$	5 390 \$	4 310 \$
De 50 M\$ à 100 M\$	4 920 \$	3 860 \$	5 270 \$	3 920 \$
100 M\$ et plus	5 550 \$	4 270 \$	5 740 \$	4 290 \$

FIG. 5.3 : COTISATIONS SELON LE NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nombre de participants	Cotisations moyennes – participants	Cotisations médianes – participants	Cotisations moyennes – promoteurs	Cotisations médianes – promoteurs
1 à 99	4 670 \$	3 390 \$	4 320 \$	3 195 \$
100 à 199	4 820 \$	3 625 \$	4 340 \$	3 330 \$
200 à 499	4 929 \$	3 790 \$	4 985 \$	3 790 \$
500 à 999	5 525 \$	4 500 \$	6 165 \$	4 755 \$
1000 et plus	5 280 \$	4 020 \$	5 340 \$	3 960 \$

FIG. 5.4A : PROVENANCE DES COTISATIONS PATRONALES SELON LE TYPE DE RÉGIME

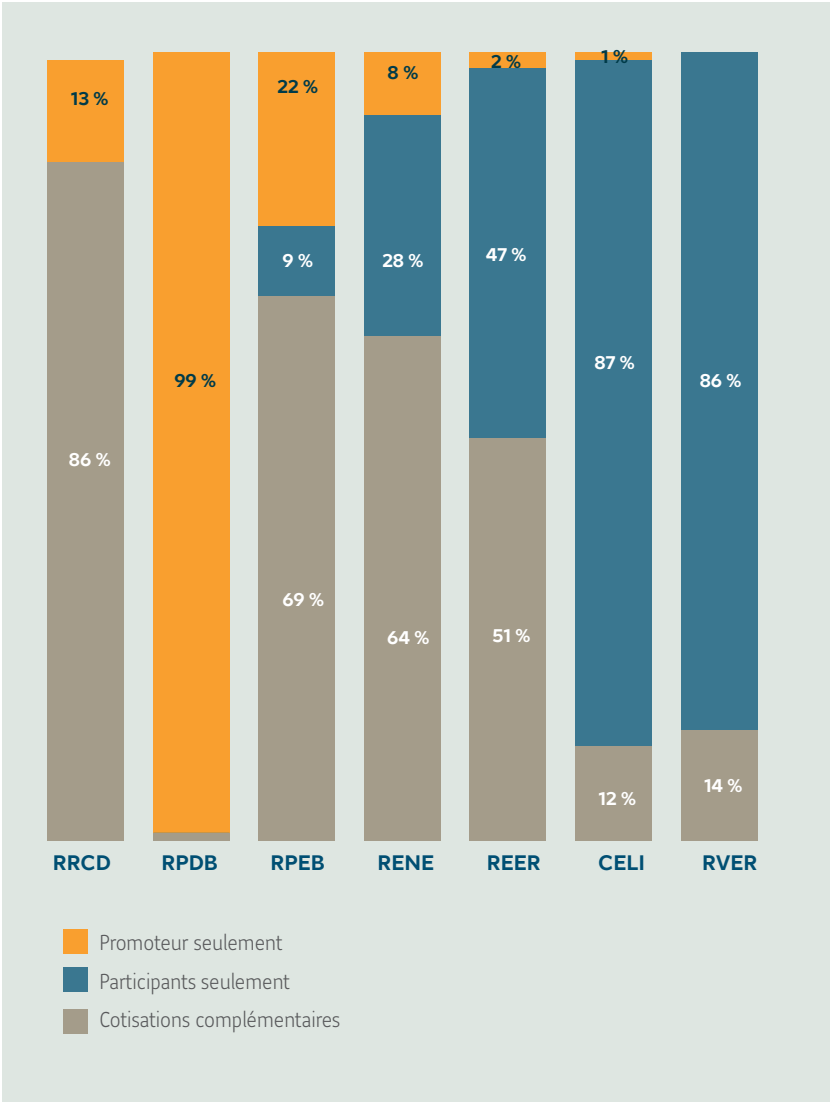


FIG. 5.4B : PROVENANCE DES COTISATIONS SELON LE TYPE DE RÉGIME – RÉPARTITION DES COTISATIONS COMPLÉMENTAIRES

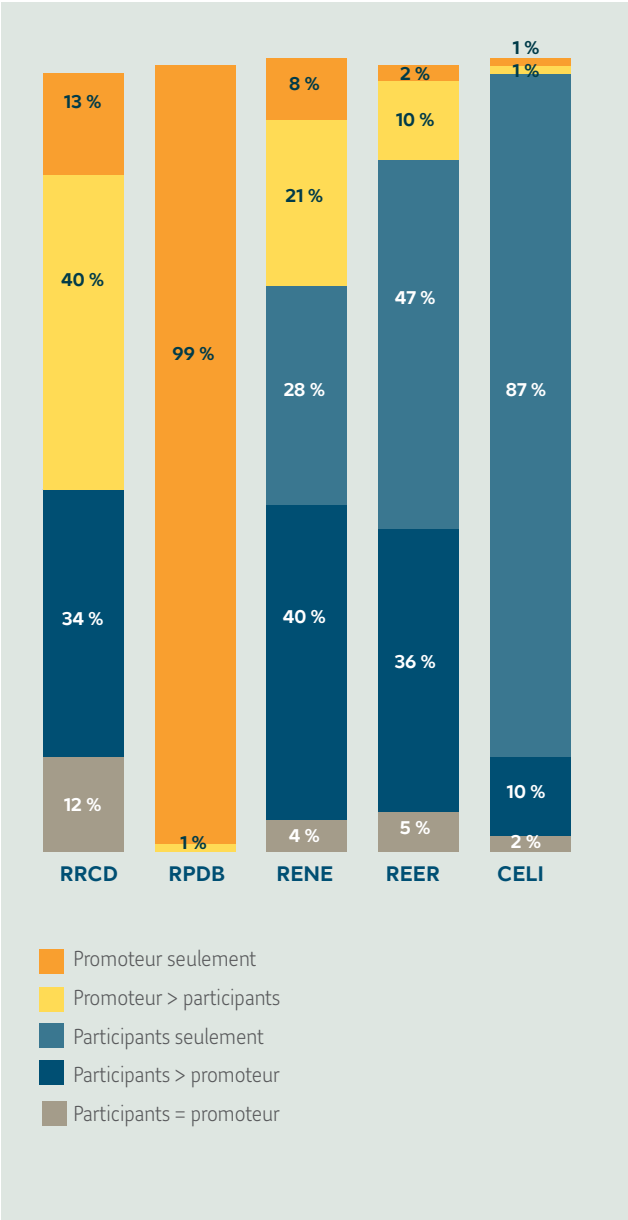


FIG. 5.5 : SOURCE DE COTISATION SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité	Pourcentage des régimes où des cotisations sont versées par le promoteur et le participant		Pourcentage des régimes où le promoteur est le seul à verser des cotisations		Pourcentage des régimes où le promoteur ne verse aucune cotisation	
	RRCD	REER	RRCD	REER	RRCD	REER
Enseignement	93 %	34 %	5 %	1 %	-	50 %
Groupes et associations	84 %	60 %	14 %	2 %	1 %	27 %
Consommation discrétionnaire	54 %	34 %	6 %	1 %	31 %	36 %
Consommation de base	78 %	31 %	10 %	1 %	8 %	46 %
Énergie	60 %	49 %	23 %	2 %	4 %	19 %
Services financiers	68 %	32 %	13 %	2 %	6 %	39 %
Santé	68 %	34 %	10 %	3 %	13 %	35 %
Bandes des Premières Nations	98 %	56 %	2 %	-	-	-
Industrie	74 %	34 %	9 %	1 %	12 %	35 %
Technologies de l'information	57 %	36 %	22 %	<1 %	12 %	32 %
Matériaux	79 %	33 %	14 %	1 %	5 %	45 %
Pétrole, gaz et combustibles	60 %	59 %	36 %	-	-	32 %
Services professionnels	92 %	40 %	3 %	-	-	34 %
Fonction publique	100 %	37 %	-	1 %	-	38 %
Loisirs	57 %	28 %	29 %	-	-	56 %
Télécommunications	43 %	43 %	14 %	-	14 %	23 %
Services publics	88 %	34 %	2 %	2 %	7 %	35 %
Autres	100 %	22 %	-	-	-	35 %

Les données affichées à la colonne *Pourcentage des régimes où le promoteur ne verse aucune cotisation* reflètent les régimes de retraite PD à cotisations accessoires, pour lesquels les employés sont les seuls à verser des cotisations.

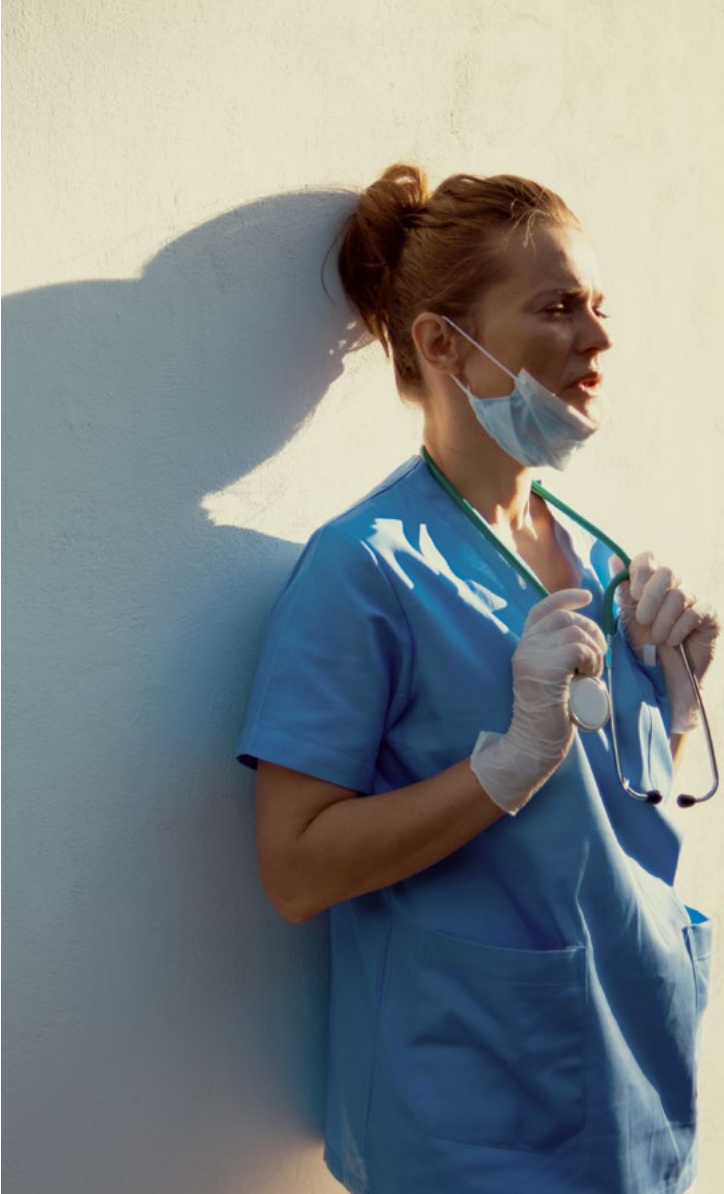
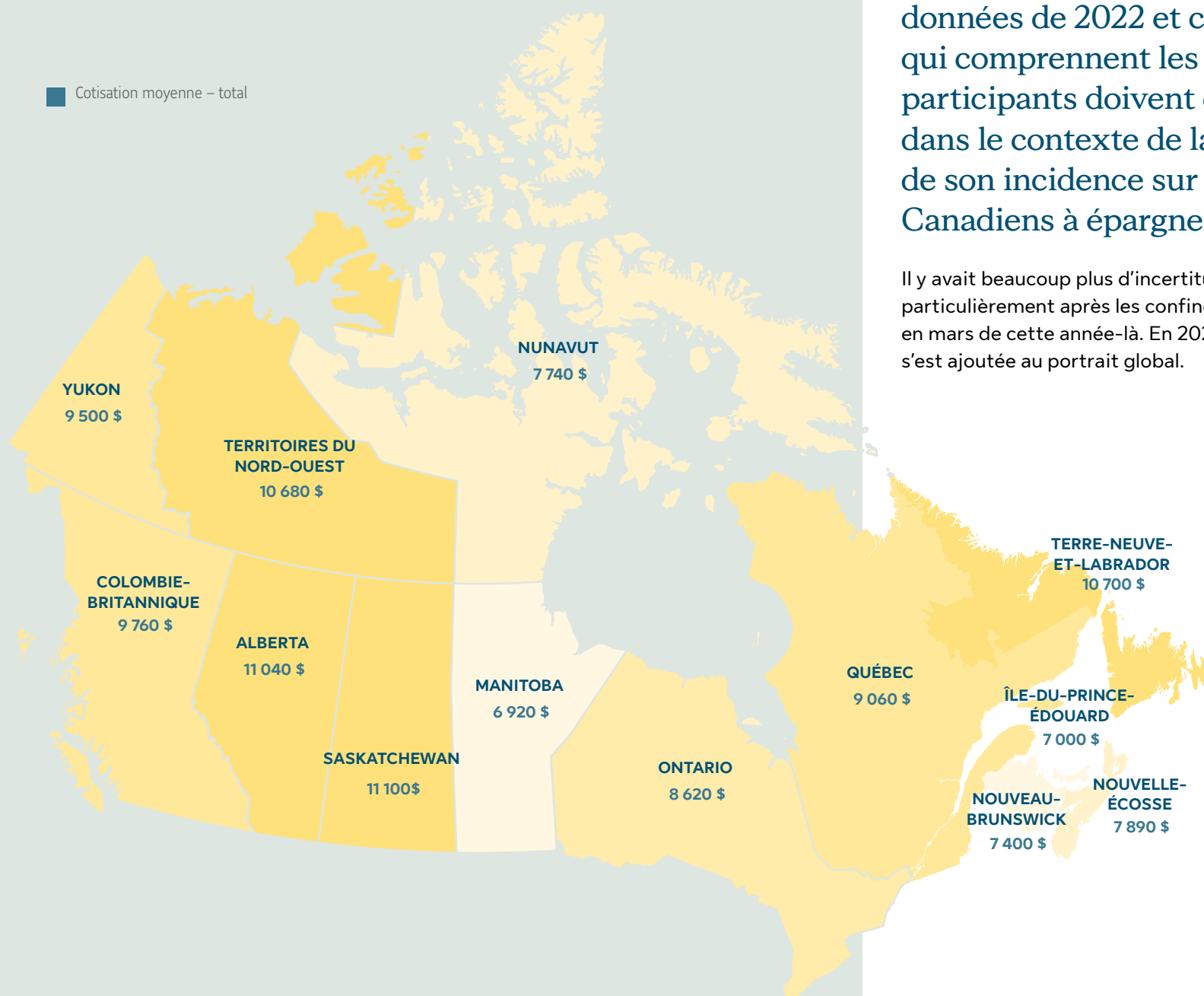


FIG. 5.6 : COTISATIONS MOYENNES COMBINÉES DU PROMOTEUR ET DU PARTICIPANT PAR PROVINCE OU TERRITOIRE



Toutes les comparaisons entre les données de 2022 et celles de 2020 qui comprennent les cotisations des participants doivent être analysées dans le contexte de la pandémie et de son incidence sur la capacité des Canadiens à épargner pour l'avenir.

Il y avait beaucoup plus d'incertitude en 2020, particulièrement après les confinements qui ont commencé en mars de cette année-là. En 2022, la hausse du coût de la vie s'est ajoutée au portrait global.

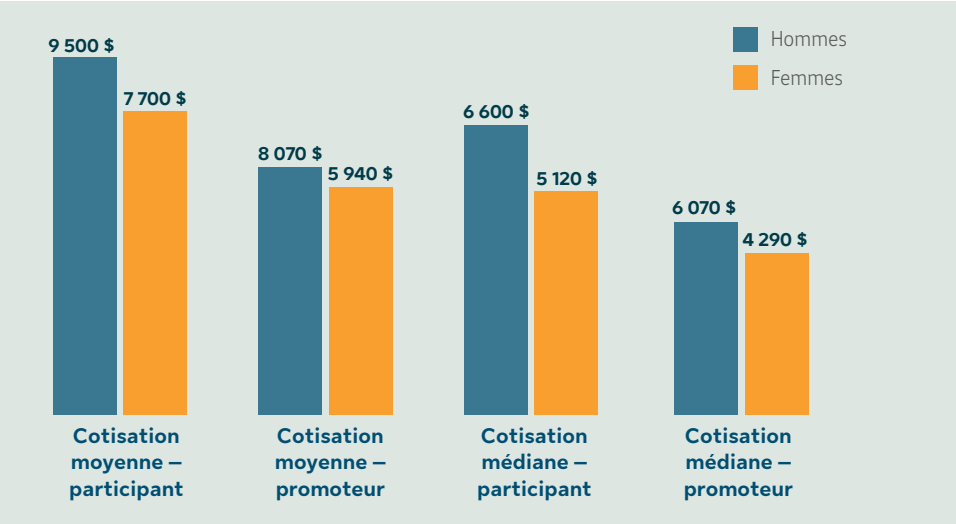
FIG. 5.7 : COTISATION ANNUELLE SELON LE GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	Cotisation moyenne par retenues salariales	Cotisation médiane par retenues salariales	Taux de cotisation moyen	Taux de cotisation médian
Moins de 20 ans	1 500 \$	780 \$	6,4 %	4 %
20 à 29 ans	6 160 \$	4 390 \$	5,8 %	5 %
30 à 39 ans	8 690 \$	6 320 \$	6,3 %	6 %
40 à 49 ans	10 080 \$	7 300 \$	6,7 %	6 %
50 à 54 ans	10 230 \$	7 265 \$	6,9 %	6 %
55 à 59 ans	9 710 \$	6 830 \$	6,9 %	6 %
60 à 64 ans	8 960 \$	6 180 \$	6,9 %	6 %
65 ans et plus	8 250 \$	5 400 \$	6,6 %	5 %

Les cotisations moyennes des participants sont en baisse dans tous les groupes d'âge sauf celui des moins de 20 ans. Les différences ne sont pas énormes et, dans tous les cas, les chiffres de 2020 étaient en hausse par rapport à ceux de 2018.

Mais il apparaît clairement que l'inflation a un effet sur la capacité des participants en milieu de carrière à épargner pour l'avenir. Les plus fortes baisses des cotisations moyennes touchent les participants dans la trentaine (7 %), la quarantaine (7 %) et la cinquantaine (5 %).

FIG. 5.8 : COTISATION ANNUELLE SELON LE SEXE ASSIGNÉ À LA NAISSANCE



En ce qui concerne le sexe assigné à la naissance, il existe toujours un écart de cotisations entre les hommes et les femmes. Bien que la participation des hommes et des femmes aux régimes collectifs qui leur sont offerts soit presque identique, l'écart est encore prononcé dans la valeur des cotisations moyennes et médianes. Les cotisations moyennes combinées de l'employeur et du participant pour les hommes s'élevaient à 9 500 \$ en 2022, tandis que celles des femmes s'élevaient à 7 700 \$.

Ces chiffres ne sont pas ajustés en fonction des différentes catégories d'emploi de nos participants, ce qui expliquerait une partie de l'écart. Toutefois, ces chiffres correspondent dans l'ensemble aux disparités de revenus et de richesse des femmes dans la société canadienne. Les chiffres les plus récents que nous avons de Statistique Canada sur l'écart salarial entre hommes et femmes datent de 2021. Les femmes employées à temps plein ont gagné 90 % du salaire des hommes, en moyenne selon l'agence.

Même en tenant compte de l'écart salarial, les cotisations moyennes des femmes suivent celles des hommes.

FIG. 5.9 : COTISATIONS SALARIALES MÉDIANES SELON LE TYPE DE RÉGIME ET L'ACTIF DU RÉGIME

Actif du régime	RRCD	RPDB	RPEB	RENE	REER
Moins de 2 M\$	2 800 \$	2 120 \$	115 \$	4 990 \$	3 000 \$
De 2 M\$ à 5 M\$	3 710 \$	-	4 840 \$	1 600 \$	4 210 \$
De 5 M\$ à 10 M\$	3 530 \$	-	6 620 \$	5 270 \$	4 390 \$
De 10 M\$ à 25 M\$	4 262 \$	2 120 \$	6 340 \$	6 440 \$	4 500 \$
De 25 M\$ à 50 M\$	4 640 \$	225 \$	6 530 \$	3 810 \$	6 330 \$
De 50 M\$ à 100 M\$	4 450 \$	9 860 \$	3 310 \$	5 350 \$	4 990 \$
100 M\$ et plus	4 840 \$	-	7 070 \$	7 230 \$	5 160 \$

FIG. 5.10 : COTISATIONS PATRONALES MÉDIANES SELON LE TYPE DE RÉGIME ET L'ACTIF DU RÉGIME

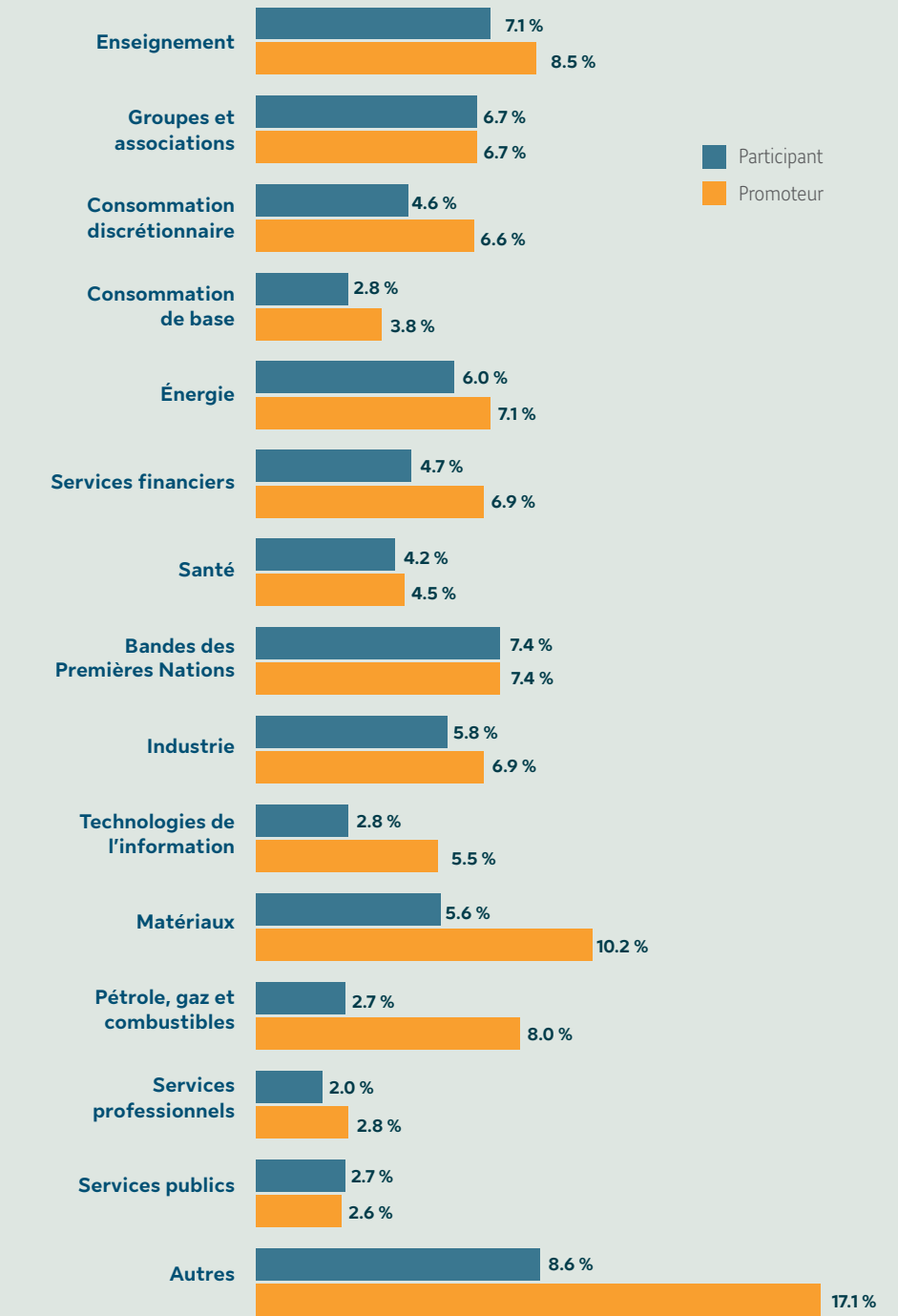
Actif du régime	RRCD	RPDB	RPEB	RENE	REER
Moins de 2 M\$	2 980 \$	2 220 \$	62 \$	2 980 \$	2 540 \$
De 2 M\$ à 5 M\$	3 900 \$	3 290 \$	200 \$	800 \$	3 510 \$
De 5 M\$ à 10 M\$	3 950 \$	3 210 \$	2 530 \$	2 530 \$	4 380 \$
De 10 M\$ à 25 M\$	4 750 \$	3 830 \$	5 760	2 520 \$	3 560 \$
De 25 M\$ à 50 M\$	5 860 \$	4 980 \$	2 870 \$	4 390 \$	4 980 \$
De 50 M\$ à 100 M\$	5 290 \$	4 180 \$	300 \$	6 920 \$	4 180 \$
100 M\$ et plus	6 120 \$	4 830 \$	2 560 \$	2 770 \$	2 420 \$

Si vous prenez un peu de recul, vous verrez que la tradition des cotisations partagées entre les participants et les promoteurs de RC canadiens se poursuit.

Quand on examine les données selon la taille du régime, les différences entre les cotisations salariales et patronales moyennes aux RRCD et aux REER collectifs sont à peu près les mêmes qu’au cours des dernières années. Elles sont plus marquées pour les RPEB et les RENE, mais cela correspond au rôle que ces produits ont tendance à jouer dans une stratégie de rémunération globale.



FIG. 5.11 TAUX MÉDIAN DE COTISATION AU RRCD SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ





06 Soldes

L'année 2022 a été marquée par une baisse des marchés ce qui a eu un impact sur les soldes les plus important – mais la croissance à long terme se poursuit.

Il n'est pas surprenant que les cotisations par retenues salariales moyennes les plus élevées soient versées par les participants dans la quarantaine et la cinquantaine. À cet âge-là, on est généralement à une étape de sa carrière où l'on gagne un meilleur salaire et où l'on peut se permettre d'épargner pour l'avenir. Relativement parlant, les employés dans la trentaine ne sont pas trop mal lotis non plus. Leurs cotisations par retenues salariales moyennes se rapprochent de celles des participants dans la soixantaine.

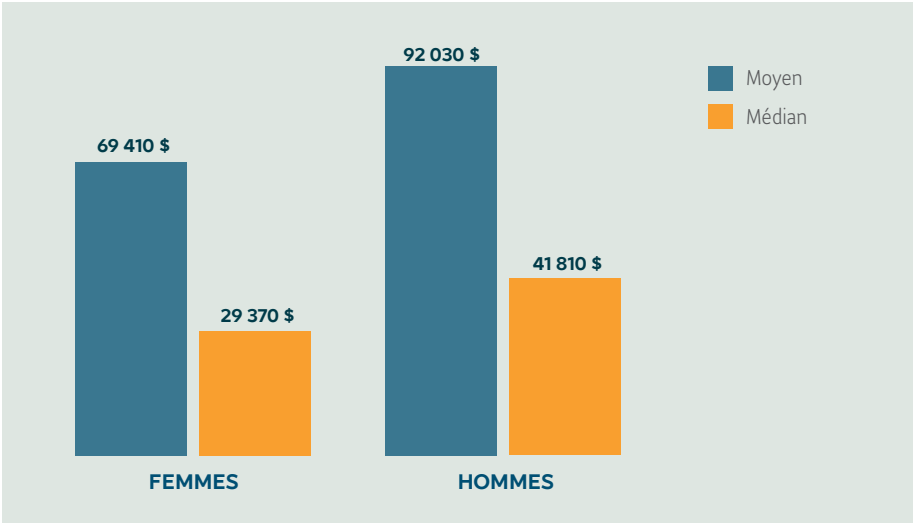
FIG. 6.0 : SOLDE DE COMPTE MOYEN ET MÉDIAN SELON LE GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	Solde de compte moyen	Cotisation moyenne par retenues salariales	Solde de compte médian	Cotisation médiane par retenues salariales
Moins de 20 ans	1 610 \$	1 500 \$	580 \$	780 \$
20 à 29 ans	15 690 \$	6 160 \$	9 210 \$	4 390 \$
30 à 39 ans	45 010 \$	8 690 \$	23 500 \$	6 320 \$
40 à 49 ans	87 980 \$	10 090 \$	45 760 \$	7 300 \$
50 à 54 ans	115 230 \$	10 230 \$	61 840 \$	7 270 \$
55 à 59 ans	125 160 \$	9 710 \$	66 720 \$	6 830 \$
60 à 64 ans	125 000 \$	8 960 \$	65 870 \$	6 180 \$
65 ans et plus	109 930 \$	8 250 \$	51 100 \$	5 400 \$

Ce qui frappe encore plus, encore cette année, c'est le peu de différence qu'il y a entre les différents groupes d'âge. Les participants dans la trentaine ont épargné en moyenne 8 690 \$, en 2022. Les participants dans la quarantaine et la cinquantaine ont quant à eux épargné 10 090 \$, et 10 230 \$, respectivement.

Nos données sont quelque peu en baisse par rapport à 2020. Mais n'oublions pas que, selon Statistique Canada, le salaire horaire moyen parmi les employés salariés de l'ensemble des industries était de 41,80 \$¹⁴. Les moyennes nationales ne nous disent pas vraiment si les Canadiens épargnent assez dans leur RC. Toutefois, elles suggèrent que beaucoup d'entre eux font de leur mieux, ou en tout cas s'en approchent.

FIG. 6.1 SOLDE DE COMPTE MOYEN ET MÉDIAN SELON LE SEXE ASSIGNÉ À LA NAISSANCE



De plus, même si les conditions des marchés ont un peu entamé la valeur moyenne des comptes ces deux dernières années, les données évoluent dans le bon sens.

Le solde moyen des comptes de RC pour les femmes est passé de 37 090 \$ en 2010 à 69 410 \$ en 2022. Du côté des hommes, les soldes sont passés en moyenne de 55 260 \$ à 92 030 \$ pendant la même période.

Sans égard à l'écart salarial mentionné plus haut, ces résultats démontrent la réussite de la promotion et de l'administration des régimes.

¹⁴ Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410021001&request_locale=fr

FIG. 6.2 : SOLDE DE COMPTE MOYEN ET MÉDIAN SELON LE SEXE ASSIGNÉ À LA NAISSANCE ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité	Solde de compte moyen		Solde de compte médian	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Enseignement	130 470 \$	179 100 \$	69 300 \$	108 990 \$
Groupes et associations	42 380 \$	53 490 \$	20 320 \$	23 960 \$
Consommation discrétionnaire	52 410 \$	72 200 \$	21 340 \$	30 690 \$
Consommation de base	48 150 \$	63 700 \$	19 670 \$	28 770 \$
Énergie	91 080 \$	117 190 \$	43 550 \$	62 320 \$
Services financiers	67 770 \$	80 440 \$	28 510 \$	33 420 \$
Santé	62 410 \$	82 400 \$	25 090 \$	35 230 \$
Bandes des Premières Nations	46 810 \$	46 100 \$	21 040 \$	19 710 \$
Industrie	61 590 \$	80 640 \$	27 230 \$	35 020 \$
Technologies de l'information	82 180 \$	103 640 \$	38 360 \$	50 200 \$
Matériaux	80 810 \$	104 800 \$	40 330 \$	57 690 \$
Pétrole, gaz et combustibles	137 800 \$	155 760 \$	86 350 \$	100 730 \$
Services professionnels	79 900 \$	82 990 \$	31 850 \$	30 680 \$
Fonction publique	53 860 \$	67 920 \$	21 550 \$	25 240 \$
Loisirs	90 490 \$	129 440 \$	70 400 \$	87 910 \$
Télécommunications	108 090 \$	142 310 \$	41 360 \$	73 540 \$
Services publics	92 510 \$	122 630 \$	54 080 \$	74 560 \$
Autres	88 860 \$	78 690 \$	50 460 \$	31 920 \$

FIG. 6.3 : SOLDE DE COMPTE ET COTISATIONS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité	Solde de compte		Cotisation par retenues salariales	
	Solde moyen	Solde médian	Cotisation moyenne par retenues salariales	Cotisation médiane par retenues salariales
Enseignement	150 580 \$	83 360 \$	17 690 \$	15 000 \$
Groupes et associations	47 090 \$	21 530 \$	9 440 \$	7 110 \$
Consommation discrétionnaire	63 560 \$	25 250 \$	10 500 \$	7 250 \$
Consommation de base	57 350 \$	24 120 \$	9 2710 \$	6 800 \$
Énergie	111 330 \$	56 362 \$	19 420 \$	14 980 \$
Services financiers	73 100 \$	30 300 \$	12 940 \$	10 290 \$
Santé	70 360 \$	28 280 \$	13 390 \$	8 610 \$
Bandes des Premières Nations	46 450 \$	20 480 \$	9 630 \$	8 380 \$
Industrie	76 440 \$	33 040 \$	12 580 \$	9 590 \$
Technologies de l'information	99 450 \$	46 770 \$	17 730 \$	14 370 \$
Matériaux	101 750 \$	54 430 \$	18 220 \$	15 050 \$
Pétrole, gaz et combustibles	156 020 \$	100 040 \$	26 130 \$	23 320 \$
Services professionnels	82 5960 \$	31 810 \$	10 860 \$	3 330 \$
Fonction publique	62 910 \$	23 830 \$	13 870 \$	10 620 \$
Loisirs	117 090 \$	82 110 \$	9 720 \$	8 620 \$
Télécommunications	138 880 \$	63 850 \$	7 830 \$	5 910 \$
Services publics	115 470 \$	69 660 \$	23 720 \$	21 640 \$
Autres	82 240 \$	38 470 \$	16 230 \$	14 270 \$



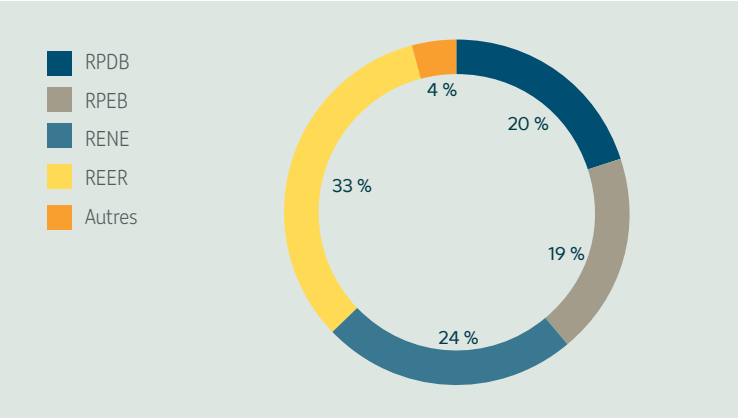
07 Régimes facultatifs

Les régimes facultatifs sont utilisés par un plus grand nombre de participants que jamais, alors que leurs soldes restent en grande partie inchangés.

Après des décennies de cycles de marchés boursiers, les avantages des régimes d'actionnariat demeurent évidents. Dans les bonnes périodes comme dans les mauvaises, la convergence des intérêts des employeurs et des employés a été renforcée par cette populaire stratégie de rémunération. En ayant une participation financière dans la réussite de leur entreprise, les employés ont le sentiment d'être plus que de simples rouages dans une grande organisation.

Ces programmes ont de nombreux avantages au-delà du sentiment de responsabilisation personnelle. Ils procurent des flux de trésorerie supplémentaires aux employeurs et permettent à ces derniers de développer leurs activités. Ils contribuent aussi à réduire l'écart de richesse entre la classe moyenne et les personnes les plus fortunées¹⁵. Au fil des ans, des millions de participants de RPEB ont eu accès à l'actionnariat grâce à ces régimes.

FIG. 7.0 POURCENTAGE D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ SELON LE PRODUIT



¹⁵ The Big Benefits of Employee Ownership, Harvard Business Review, 13 mai 2021 (en anglais seulement) <https://hbr.org/2021/05/the-big-benefits-of-employee-ownership>.

Un tiers (33 %) de l'actif placé dans des régimes d'actionnariat est détenu dans des REER collectifs – aucun autre produit n'en détient plus.

Un quart est détenu dans des RENE, 20 % dans des RPDB et 19 % dans des RPEB.

Par rapport aux données de 2020, le pourcentage d'actions d'entreprise détenues dans des RENE a augmenté de 11 points. Le pourcentage détenu dans des RPDB a baissé de 9 points. Il n'y a presque pas de changement pour les autres produits.

FIG. 7.1 : ACTIF DES PARTICIPANTS DANS LES LE RÉGIME D'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

% des participants qui ont des actions de la société	% des actifs investis en actions de la société
18,9 %	9,9 %

Le pourcentage de participants qui détiennent des parts de l'entreprise de leur employeur a augmenté de 1 % cette année, par rapport à 2020. Un participant sur cinq détient une part d'actions de l'entreprise dans son portefeuille.

FIG. 7.2 : SOLDE DU COMPTE DANS LE RÉGIME D'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

Solde moyen	Solde médian
46 420 \$	13 280 \$

FIG. 7.3 : SOLDE DU COMPTE DANS LE RÉGIME D'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ PAR INDUSTRIE

Secteur d'activité	Solde moyen	Solde médian
Consommation discrétionnaire	30 610 \$	6 820 \$
Consommation de base	27 800 \$	7 470 \$
Énergie	49 190 \$	26 750 \$
Services financiers	64 140 \$	20 770 \$
Santé	26 760 \$	11 620 \$
Industrie	30 170 \$	10 730 \$
Technologies de l'information	34 350 \$	5 540 \$
Matériaux	35 440 \$	13 680 \$
Pétrole, gaz et combustibles	49 070 \$	15 550 \$
Télécommunications	17 770 \$	2 620 \$

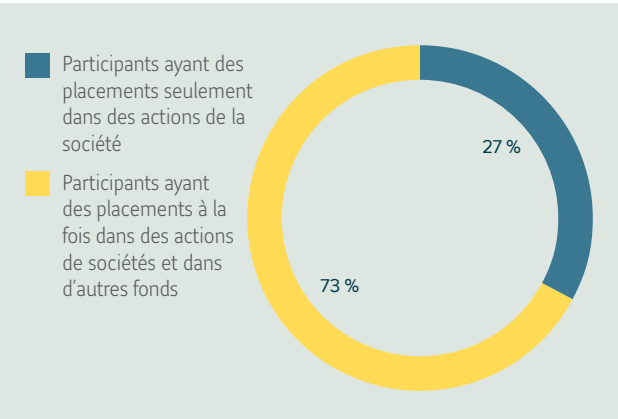
FIG. 7.4: ADHÉSION DES PARTICIPANTS AU RÉGIME D'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ PAR INDUSTRIE

Secteur d'activité	Pourcentage de participants	Pourcentage de l'actif
Consommation discrétionnaire	32,1 %	21,6 %
Consommation de base	0,9 %	0,5 %
Énergie	0,2 %	0,2 %
Services financiers	39,6 %	56,1 %
Santé	0,9 %	0,5 %
Industrie	10,7 %	6,8 %
Technologies de l'information	0,9 %	0,5 %
Matériaux	1,9 %	1,3 %
Pétrole, gaz et combustibles	12,7 %	12,4 %
Télécommunications	0,1 %	<0,1 %

Le pourcentage de participants de chaque secteur qui cotisent à un RPEB a peu changé par rapport à 2020.

Dans le secteur des services financiers, 40 % des participants ont des placements dans un RPEB, et ils sont 33 % dans le secteur de la consommation discrétionnaire. Vient ensuite le secteur Pétrole, gaz et combustibles, où 12 % des participants investissent dans un RPEB.

FIG. 7.5 : PLACEMENTS – COMPORTEMENT DES PARTICIPANTS D'UN RÉGIME D'ACTIONNARIAT

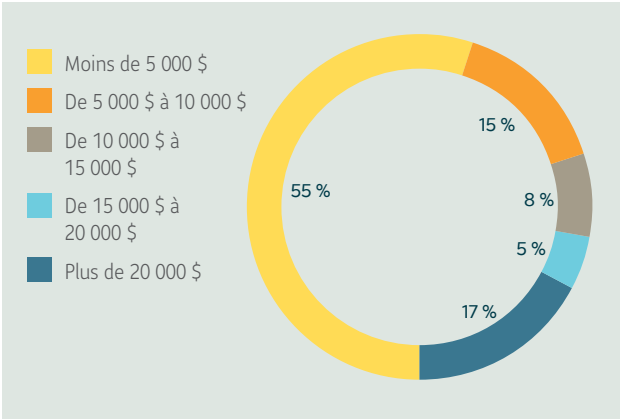


Même s'il est clair qu'un régime d'actionnariat peut profiter à la fois aux participants et aux promoteurs, il faut bien expliquer aux participants les avantages du RPEB sur la diversification du portefeuille.

Le mieux-être financier des Canadiens est déjà lié à celui de leur employeur du fait qu'ils comptent sur la santé de l'organisation pour leur revenu d'emploi. Une surexposition aux actions de l'entreprise peut involontairement exacerber cette vulnérabilité.

Heureusement, une majorité de participants reconnaissent l'importance de la diversification, même en ce qui concerne leurs placements en actions. Mais cette majorité est en baisse par rapport à 2020. Cette année-là, 82 % des participants de RPEB avaient aussi des placements dans d'autres actions que celles de leur employeur. Ce pourcentage est passé à 73 % en 2022.

FIG. 7.6 : SOLDES DES COMPTES CELI DES PARTICIPANTS

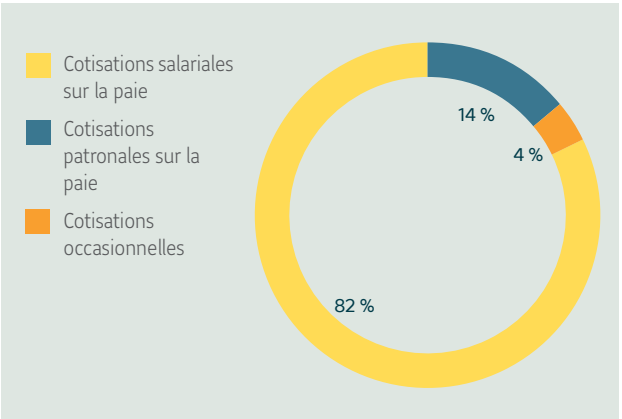


Plus de la moitié (55 %) des CELI collectifs ont un solde inférieur à 5 000 \$. Ce pourcentage n'a pas changé depuis notre dernier rapport d'il y a deux ans.

Bien que 17 % des comptes détiennent 20 000 \$ ou plus, il est évident que le CELI collectif ne sert pas à accumuler d'importantes sommes d'argent. Sept comptes sur dix ont un solde de moins de 10 000 \$.

Ce n'est pas vraiment une surprise puisque le CELI est conçu pour procurer un rendement libre d'impôt sans avoir d'incidence fiscale quand les participants y font des retraits. Les données actuelles suggèrent que ces comptes sont utilisés comme des instruments d'épargne à court terme, ce qui peut être vu comme un bon signe étant donné que de nombreux participants – en particulier les plus jeunes – ont besoin d'aide pour épargner pour leurs besoins financiers immédiats.

FIG. 7.7 : SOURCES DES COTISATIONS AU CELI



Les CELI demeurent principalement alimentés par des retenues sur le salaire des employés – à 82 % en 2022.

FIG. 7.8 : RETRAITS DES CELI SELON LE GROUPE D'ÂGE

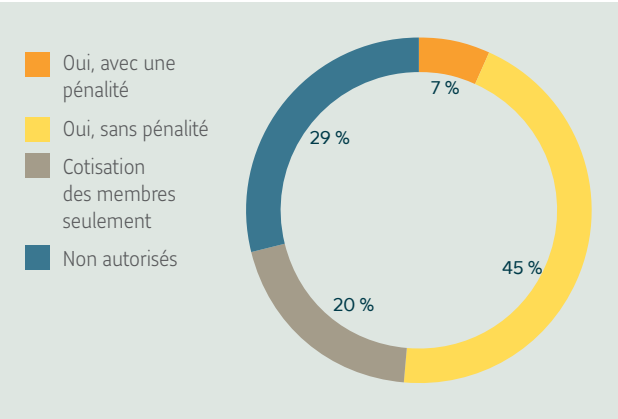
Groupe d'âge	% des Participants
20 à 29 ans	37 %
30 à 39 ans	37 %
40 à 49 ans	37 %
50 à 54 ans	35 %
55 à 59 ans	32 %
60 à 64 ans	27 %
65 ans et plus	31 %

Pour certains promoteurs, les CELI collectifs sont très importants pour attirer et retenir les jeunes professionnels. Certains travailleurs qui épargnent pour une première maison ou pour d'autres objectifs à court terme trouvent difficile d'allouer des sommes importantes à un instrument d'épargne-retraite. Il n'est donc pas surprenant de constater que 37 % des participants de CELI collectifs dans la vingtaine ont retiré de l'argent de leur compte.

Et ce ne sont pas les seuls à le faire. Un tiers ou plus des participants de CELI collectifs – dans l'ensemble des groupes d'âge – ont fait un retrait. Nos données indiquent des pourcentages allant de 27 % des participants âgés de 60 à 65 ans, à 37 % des participants de moins de 50 ans.

Ce qui frappe, c'est l'augmentation de ces pourcentages par rapport à il y a deux ans. Parmi les participants dans la vingtaine, 26 % avaient fait un retrait à la fin de 2020. C'était aussi le cas de 31 % des participants dans la trentaine et de 32 % des participants dans la quarantaine.

FIG. 7.9 : RÉGIMES AUTORISANT LES RETRAITS



Moins de la moitié des promoteurs de REER collectifs permettent à leurs membres de retirer de l'argent de leur compte sans pénalité, qui prend généralement la forme d'une suspension de la cotisation patronale complémentaire. Ils sont 20 % à permettre le retrait des cotisations salariales sans frais¹⁶.

Plus d'un tiers des promoteurs pénalisent les retraits d'une façon ou d'une autre ou ne les autorisent pas du tout.

Évidemment, l'argent détenu dans un REER collectif peut aussi servir à l'achat d'une première propriété via le Régime d'accèsion à la propriété (RAP). Les Canadiens dont l'achat est admissible au programme ont 15 ans pour rembourser le montant qu'ils ont retiré de leur compte REER.

¹⁶ Selon les données Clients de 2020.

FIG. 7.10 : RETRAITS DE REER PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	2022	2020	% de changement
20 à 29 ans	17 %	9 %	+86 %
30 à 39 ans	15 %	10 %	+57 %
40 à 49 ans	14 %	9 %	+52 %
50 à 54 ans	13 %	9 %	+59 %
55 à 59 ans	13 %	8 %	+66 %
60 à 64 ans	14 %	7 %	+95 %
65 ans et plus	24 %	8 %	+191 %

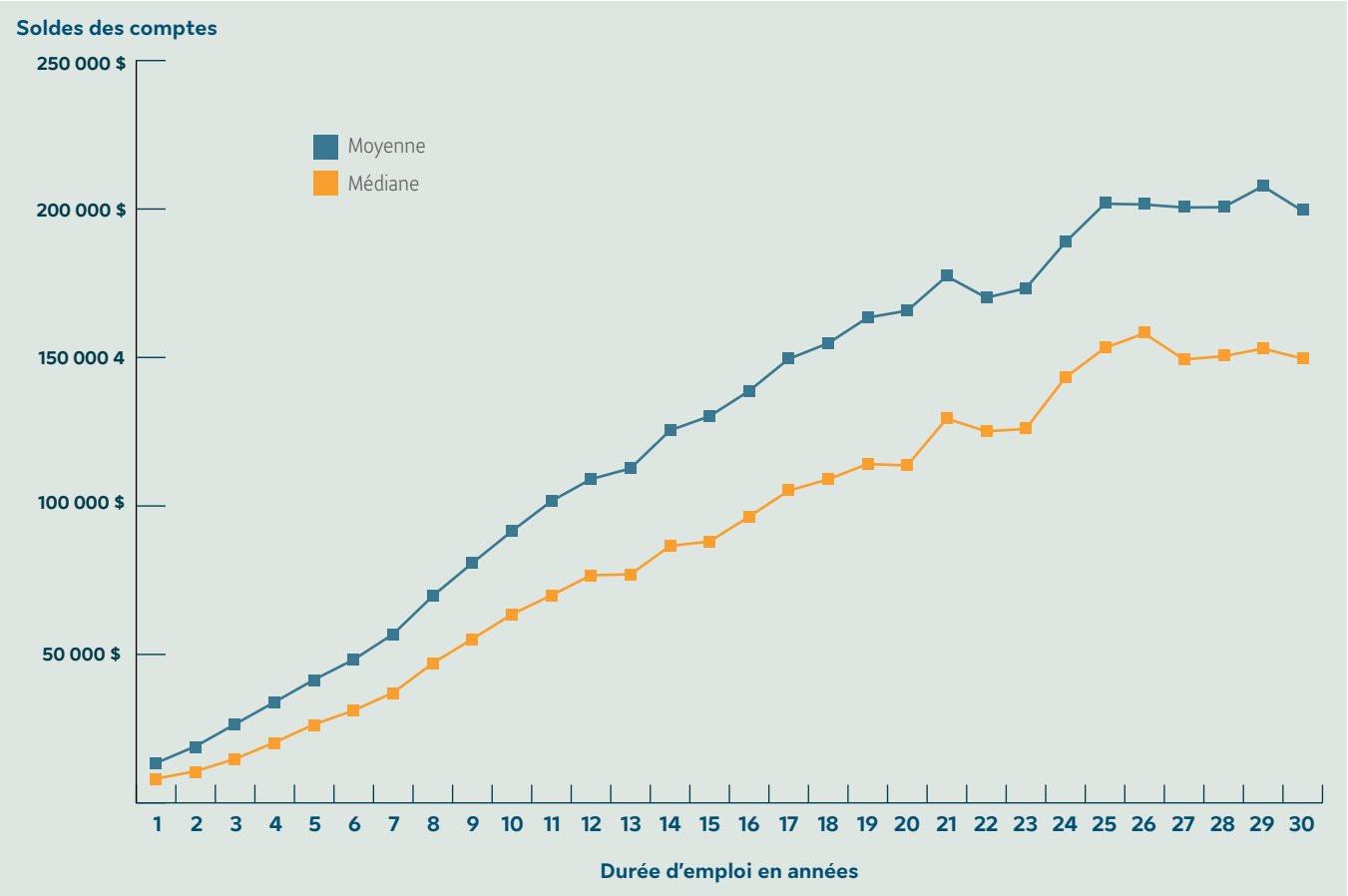
FIG. 7.11: RETRAITS DE REER PAR GROUPE D'ÂGE

Régime d'accèsion à la propriété	
20 à 29 ans	3 %
30 à 39 ans	2 %
40 à 49 ans	1 %

Toutefois, peu de Clients de la Sun Life se prévalent de cet avantage. Seulement 3 % des participants de REER collectifs dans la vingtaine ont fait un retrait pour profiter du programme. C'est aussi le cas de 2 % des participants dans la trentaine et de 1 % des participants dans la quarantaine.

Les retraits de REER collectifs sont en hausse par rapport à il y a deux ans, ce qui est compréhensible compte tenu de l'impact de la pandémie sur l'économie. Le pourcentage de participants dans la vingtaine ayant fait un retrait a doublé, passant de 9 % en 2020 à 17 % en 2022. Il a aussi doublé pour les participants âgés de 60 à 64 ans, passant de 7 % à 14 % pendant la même période. Et il a triplé pour les participants de 65 ans et plus, de 8 % à 24 %.

FIG. 7.12 : SOLDES SELON LA DURÉE DE PARTICIPATION AU RÉGIME



Sans égard aux pressions économiques récentes, l'analyse des soldes de comptes de RC selon l'ancienneté des participants en dit long sur l'efficacité impressionnante de ces régimes. Le graphique linéaire indiquant le solde moyen des participants ayant entre 1 an et 30 ans d'ancienneté est pratiquement une ligne droite. Et c'est la même chose pour les soldes médians.

Quant à savoir si les promoteurs aimeraient ou non que ces deux lignes montent vers le haut, la réponse n'est pas aussi simple. Le solde moyen des participants comptant 20 années d'ancienneté est de 165 850 \$, par exemple. Il est de 201 950 \$ pour les participants comptant 25 années d'ancienneté.

Nous savons qu'il ne s'agit pas de la seule source de revenu de retraite dont disposent ces participants. Mais nous croyons que les promoteurs et les fournisseurs qu'ils emploient ont un travail important à accomplir pour appuyer et promouvoir le mieux-être financier au travail.

Tout ce que nous pouvons faire pour aider les Canadiens à préparer leur avenir financier aura une incidence positive.

De la même façon que trop peu de participants de régimes de garanties collectives comprennent que c'est une bonne idée d'ajouter une assurance-santé personnelle à leur couverture collective, trop peu de participants de RC reconnaissent le besoin d'épargner pour la retraite hors du régime.



08 Décaissement

La manière dont les participants prélèvent leur épargne collective à la retraite est au centre des préoccupations des participants, des promoteurs de régimes, des organismes de réglementation et des fournisseurs de régimes.

Cela fait longtemps que les spécialistes des régimes collectifs de retraite ont compris l'importance d'une solide stratégie de décaissement. Pour de nombreux Canadiens, la question de savoir comment convertir l'épargne en un revenu de retraite viable est aussi importante – et possiblement plus complexe – que celle de savoir comment accumuler cette épargne.

Le sujet était déjà compliqué quand nous avons ajouté cette section au rapport *Objectif épargne* il y a deux ans. Les répercussions de la pandémie sur l'économie n'ont fait qu'exacerber les défis. La volatilité accrue des marchés a placé les Canadiens proches de la retraite dans une situation où ils doivent réfléchir avec précaution au moment où ils pourront commencer à retirer un revenu.

Les participants de RC sont confrontés à plusieurs risques à la retraite : risque de longévité, risque de marché, risque lié à la séquence des rendements, risque lié aux dépenses inattendues et risque d'inflation. Notre recherche a clairement démontré que les participants veulent profiter de conseils professionnels pour gérer cette complexité.

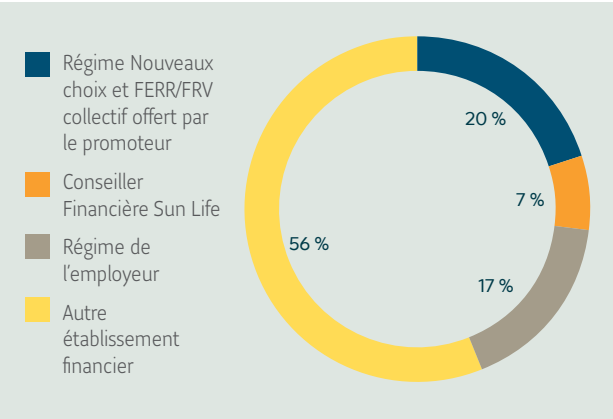
Actuellement, le coût de la vie est particulièrement préoccupant. Les participants cherchent par tous les moyens à atténuer le risque d'inflation en ayant

des placements en actions bien plus longtemps que ce qu'ils avaient prévu. On ignore encore à quel niveau d'inflation les retraités devraient s'attendre quand ils planifient leur avenir.

Les rentes – qui ont toujours joué un rôle important dans la planification du décaissement – ont perdu un peu de leur attrait ces dernières années, notamment en raison de la faiblesse des taux. Mais cela s'explique aussi par une aversion au risque (les participants hésitent à laisser aller d'importantes sommes d'argent d'un seul coup), un sentiment de perte de contrôle et la complexité inhérente à l'évaluation des avantages potentiels du produit.

Mais le vent tourne. Les hausses de taux mises en œuvre par les banques centrales pour maîtriser l'inflation ayant fait croître leur valeur, les souscriptions de rentes ont commencé à augmenter.

FIG. 8.0 : COMMENT LES RETRAITÉS RETIRENT-ILS LEUR ÉPARGNE?¹⁷



Les participants de 55 ans et plus qui portaient à la retraite ou quittaient leur régime ont conservé à peu près la moitié de leur argent auprès de la Sun Life en 2022.

Un participant sur cinq (17 %) a laissé son argent dans le régime de son employeur, 20 % ont opté pour le régime Nouveaux choix ou un FERR/FRV fourni par le promoteur, et 7 % de l'actif a été transféré à un conseiller Sun Life.

FIG. 8.1 : ÂGE À LA RETRAITE

Année	Âge moyen de départ à la retraite	Âge médian de départ à la retraite
2017	62,2 ans	62,1 ans
2018	62,3 ans	62,3 ans
2019	62,4 ans	62,5 ans
2020	62,7 ans	62,9 ans
2021	62,7 ans	62,8 ans
2022	62,9 ans	63,1 ans

Dans les années 1990 et 2000, les Canadiens prenaient leur retraite en moyenne avant leur 63^e anniversaire. Selon Statistique Canada, l'âge moyen était de 62,8 ans en 1990¹⁸. L'âge moyen de la retraite est demeuré sous la barre des 63 ans jusqu'en 2012, bien après la crise financière mondiale. Dans les dernières années, il est resté élevé par rapport à cette période extraordinaire de 22 ans. L'âge moyen du départ à la retraite au Canada était de 64,6 ans en 2022.

En comparaison, l'âge moyen de la retraite en 2022 pour les participants des régimes gérés par la Sun Life était de 62,9 ans.

Plus de 10 000 participants ont pris leur retraite en 2022, un chiffre similaire à ceux des dernières années.

¹⁷ Les données sur les retraités figurant dans cette section s'appliquent aux départs à la retraite des participants ou aux départs à la retraite estimés parmi les personnes âgées de 55 ans et plus, entre le 3^e trimestre 2021 et le 2^e trimestre 2022.

¹⁸ Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410006001&pickMembers%5B0%5D=4.1&cubeTimeFrame.startYear=1980&cubeTimeFrame.endYear=2022&referencePeriods=19800101%2C20220101&request_locale=fr

Les participants ne pensent pas souvent à planifier le décaissement tant qu’ils ne sont pas proches de la retraite. Ils se concentrent plutôt sur l’accumulation, ce qui se comprend, surtout pour ceux qui subissent plusieurs pressions financières à court et à long terme.

Mais la nature évolutive de la retraite et la complexité de la planification du décaissement sont telles que c’est une bonne idée de commencer à penser à l’avenir aussi tôt que dans la mi-quarantaine.

Plutôt que de se concentrer uniquement sur l’épargne et les placements, les participants devraient s’efforcer de développer une vision de leur retraite qui portera fruit à long terme.

Cette vision va bien au-delà du choix des instruments financiers sur lesquels ils devront s’appuyer pour leur revenu de retraite. Le style de vie souhaité joue aussi un rôle important et sert de base à un plan de retraite. Votre retraite se fera-t-elle en plusieurs étapes? Combien d’heures voudrez-vous travailler, et pour combien de temps? De quelle façon cette décision influencera-t-elle votre revenu dans la soixantaine, et peut-être même après? Comment prévoyez-vous dépenser votre argent?

La retraite se déroule souvent en trois étapes : 1) pour commencer, une sorte de congé permanent où l’on voyage et fait des activités de loisirs; 2) une période au ralenti, où l’agenda devient moins chargé; et 3) une période où l’on avance en âge, souvent enclenché par un ou plusieurs problèmes de santé.

Chaque étape a des implications en termes de style de vie et de finances. Et personne ne sait combien de temps dure chacune d’entre elles.

Nous encourageons les participants à réfléchir à tous ces aspects de façon globale. Planifier pour l’avenir, c’est épargner, investir, apprendre à connaître les options d’accumulation et de décaissement, et penser sérieusement à la façon dont on veut vivre sa vie, et tout ça en même temps.

FIG. 8.2 : SOLDE MOYEN À LA RETRAITE PAR GROUPE D’ÂGE

Groupe d’âge	Solde moyen
Moins de 50 ans	41 350 \$
50 à 54 ans	54 210 \$
55 à 59 ans	99 850 \$
60 à 64 ans	134 360 \$
65 à 69 ans	151 180 \$
70 à 74 ans	200 970 \$
75 à 79 ans	236 290 \$
80 à 84 ans	251 370 \$
85 à 89 ans	164 820 \$
90 à 94 ans	105 220 \$
95 ans et plus	34 550 \$

Les soldes moyens selon l’âge des participants sont en baisse pour tous les groupes d’âge en bas de 85 ans. C’est compréhensible étant donné le rendement des marchés en 2022.

Si on regarde à plus long terme, les soldes moyens à la retraite pour tous les groupes d’âge ont augmenté par rapport à il y a cinq ans.

Le problème le plus urgent pour les promoteurs est évidemment le risque de longévité et le besoin de

trouver des solutions de revenu pour la vie. Quand les retraités essaient de gérer eux-mêmes le risque d’épuisement de leur argent, ils ont souvent tendance à réduire leurs dépenses. Ils épargnent pour des mauvais jours qui trop souvent n’arrivent jamais.

FIG. 8.3 : POURCENTAGE DES PARTICIPANTS EN DÉCAISSEMENT PAR GROUPE D’ÂGE

Groupe d’âge	Pourcentage des participants
Moins de 50 ans	<1%
50 à 54 ans	1 %
55 à 59 ans	4 %
60 à 64 ans	12 %
65 à 69 ans	23 %
70 à 74 ans	32 %
75 à 79 ans	19 %
80 à 84 ans	7 %
85 à 89 ans	2 %
90 à 94 ans	1 %
95 ans et plus	<1%

Une autre tendance que nous surveillons depuis 2017 est le vieillissement graduel des participants qui détiennent des produits de revenu de retraite.

Cette tendance a ralenti en 2022. Le plus important groupe de participants – qui représentent 32 % de nos données – ont entre 70 et 74 ans. C’était déjà le cas en 2020. Le deuxième groupe en importance est celui des 65-69 ans – ils sont 23 %, un point de plus qu’en 2020. Il y a aussi eu une hausse d’un point pour le groupe des 75-79 ans, de 18 % en 2020 à 19 % en 2022.

FIG. 8.4A : POURCENTAGE DE L'ACTIF DE DÉCAISSEMENT TOTAL PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	Pourcentage de l'actif
Moins de 50 ans	<1 %
50 à 54 ans	<1 %
55 à 59 ans	3 %
60 à 64 ans	11 %
65 à 69 ans	21 %
70 à 74 ans	30 %
75 à 79 ans	23 %
80 à 84 ans	10 %
85 à 89 ans	3 %
90 à 94 ans	<1 %
95 ans et plus	<1 %



FIG. 8.4B : POURCENTAGE DES PARTICIPANTS EN DÉCAISSEMENT SELON LE GROUPE D'ÂGE – PAR PRODUIT

Produit	Groupe d'âge										
	Moins de 50	50 à 54	55 à 59	60 à 64	65 à 69	70 à 74	75 à 79	80 à 84	85 à 89	90 à 94	95 et plus
Accumulation	8 %	22 %	16 %	14 %	10 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
RRCD	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
CRI	2 %	1 %	1 %	2 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
REER	6 %	21 %	15 %	12 %	9 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Décaissement	90 %	73 %	78 %	79 %	84 %	92 %	93 %	95 %	95 %	97 %	98 %
FRV	77 %	65 %	58 %	49 %	44 %	37 %	34 %	37 %	40 %	17 %	5 %
FRRI	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	2 %	2 %	5 %
FERR	13 %	8 %	20 %	31 %	40 %	54 %	58 %	58 %	54 %	78 %	89 %
Les deux	1 %	5 %	5 %	6 %	6 %	7 %	7 %	5 %	5 %	3 %	2 %
RENE	0 %	1 %	2 %	3 %	3 %	4 %	4 %	3 %	3 %	3 %	2 %
CELI	1 %	4 %	3 %	4 %	3 %	3 %	3 %	2 %	2 %	1 %	0 %

L'épargne dans les REER doit être réglée en un ou plusieurs versements, être transférée à un FERR, ou servir à souscrire une rente avant la fin de l'année civile au cours de laquelle le participant atteint 71 ans. Les paiements de revenu doivent commencer au plus tard l'année civile suivante. Les participants d'un FERR ne peuvent pas y verser des cotisations supplémentaires, et doivent respecter les exigences de retrait minimum chaque année. Les RRCD et les CRI ont des règles similaires.

FIG. 8.5A : REVENU MOYEN PROVENANT D'UN COMPTE IMMOBILISÉ EN FONCTION DE L'ÂGE

Groupe d'âge	Revenu annuel moyen
Moins de 50 ans	3 530 \$
50 à 54 ans	5 900 \$
55 à 59 ans	6 410 \$
60 à 64 ans	7 780 \$
65 à 69 ans	8 680 \$
70 à 74 ans	11 490 \$
75 à 79 ans	13 730 \$
80 à 84 ans	4 720 \$
85 à 89 ans	10 410 \$
90 à 94 ans	10 020 \$
95 ans et plus	440 \$

Le paiement moyen le plus élevé provenant d'un compte immobilisé est celui des participants âgés de 80 à 84 ans, qui s'élève à 14 720 \$. Comme nous l'avons noté plus haut, ce n'est pas la seule source de revenu de retraite de ces participants. Et il est en hausse par rapport à il y a deux ans, quand le paiement moyen pour ce groupe d'âge était de 11 260 \$.

Les chiffres sont en baisse pour tous les autres groupes par rapport à 2020.

FIG. 8.5B : TAUX MOYEN DE VERSEMENT DU REVENU DU COMPTE IMMOBILISÉ PAR GROUPE D'ÂGE (PAR RAPPORT AU SOLDE D'OUVERTURE)

Groupe d'âge	Taux de retrait annuel moyen	Taux de retrait annuel médian
Moins de 50 ans	7 %	7 %
50 à 54 ans	10 %	7 %
55 à 59 ans	9 %	7 %
60 à 64 ans	9 %	8 %
65 à 69 ans	9 %	8 %
70 à 74 ans	8 %	8 %
75 à 79 ans	9 %	8 %
80 à 84 ans	11 %	10 %
85 à 89 ans	19 %	18 %
90 ans et plus	16 %	20 %

FIG. 8.5C : REVENU MOYEN VERSÉ À PARTIR D'UN COMPTE NON IMMOBILISÉ, PAR GROUPE D'ÂGE

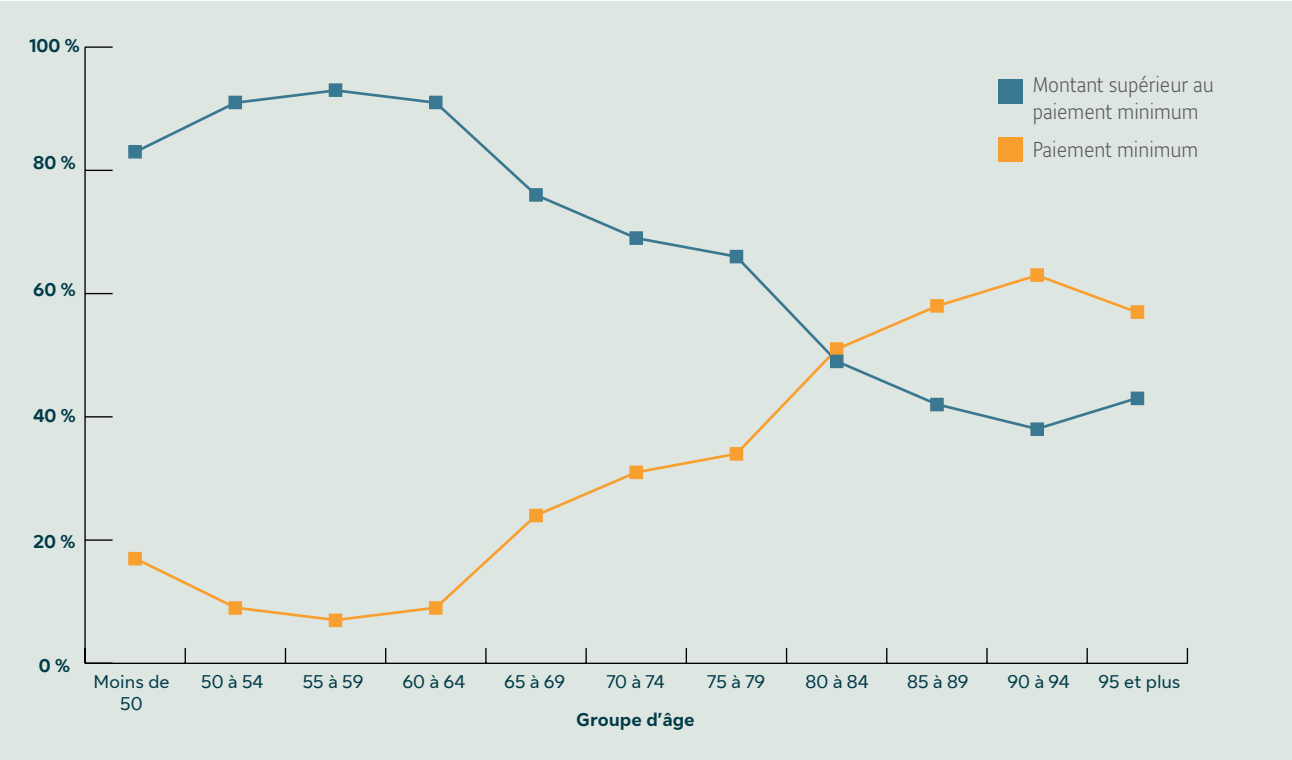
Groupe d'âge	Revenu moyen du produit non immobilisé
Moins de 50 ans	12 270 \$
50 à 54 ans	9 510 \$
55 à 59 ans	17 120 \$
60 à 64 ans	16 160 \$
65 à 69 ans	12 950 \$
70 à 74 ans	11 300 \$
75 à 79 ans	14 200
80 à 84 ans	18 810 \$
85 à 89 ans	16 670
90 à 94 ans	7 900 \$
95 ans et plus	6 670 \$
Total	13 430 \$

FIG. 8.5D : TAUX MOYEN DE VERSEMENT DU REVENU D'UN COMPTE NON IMMOBILISÉ PAR GROUPE D'ÂGE (PAR RAPPORT AU SOLDE D'OUVERTURE)

Groupe d'âge	Taux de retrait annuel moyen	Taux de retrait annuel médian
Moins de 50 ans	26 %	6 %
50 à 54 ans	20 %	9 %
55 à 59 ans	23 %	14 %
60 à 64 ans	20 %	13 %
65 à 69 ans	17 %	10 %
70 à 74 ans	11 %	6 %
75 à 79 ans	10 %	7 %
80 à 84 ans	10 %	7 %
85 à 89 ans	11 %	9 %
90 ans et plus	16 %	20 %

Cette année, nous avons ajouté de nouvelles données sur les taux de paiement de revenu moyen et médian, selon l'âge.

FIG. 8.6 : RETRAITS DU FERR SELON L'ÂGE



Les participants retraités ont le choix de recevoir ou non un paiement de revenu minimum de leur FERR. Cela nous apprend quelque chose sur le niveau de préparation de ces Canadiens pour la retraite. Dans certains cas, c'est une bonne nouvelle.

Pour les retraités plus âgés, dans les groupes d'âge de 70 à 74 ans et de 75 à 79 ans, un pourcentage relativement constant a continué à recevoir des paiements minimums par rapport à notre dernier rapport. Il faut tenir compte du fait que, même si les participants de ces groupes d'âge retirent le minimum pour leur groupe d'âge, le pourcentage minimum de retrait d'un FERR augmente à mesure qu'ils vieillissent.

Il est probable que les participants modulent leurs dépenses au début de leur retraite, afin de s'assurer que leur argent durera toute leur vie.

Pour les participants dont la longévité atteint 80 ou 90 ans, la majorité d'entre eux n'effectue que des retraits minimums. Le fait qu'ils n'aient pas besoin de retraits supplémentaires est un indice de stabilité financière relative pour les participants aux régimes collectifs dont l'espérance de vie est élevée.

FIG. 8.7 : PAIEMENT DE REVENU ANNUEL MOYEN SELON L'ÂGE – LA PROVINCE/LE TERRITOIRE

Province	Produits non immobilisés	Produits immobilisés
Alb.	11 260 \$	6 180 \$
C.-B.	23 510 \$	19 580 \$
Man.	13 220 \$	11 150 \$
N.-B.	8 020 \$	8 510 \$
T.-N. L.	12 850 \$	6 960 \$
N.-É.	8 030 \$	10 250 \$
NU	6 820 \$	2 910 \$
T.N.-O.	13 730 \$	6 170 \$
Ont.	11 490 \$	8 380 \$
Î.-P.-É.	17 430 \$	12 680 \$
Qc	7 930 \$	7 600 \$
Sask.	9 330 \$	11 450 \$
Yn	23 360 \$	6 000 \$
Total	13 430 \$	10 400 \$

FIG. 8.8A : SOLDE MOYEN À LA RETRAITE EN FONCTION DU SEXE ASSIGNÉ À LA NAISSANCE

Sexe assigné à la naissance	Solde moyen
Femmes	140 870 \$
Hommes	213 960 \$
Ensemble des participants	184 070 \$

FIG. 8.8B : SOLDE MOYEN À LA RETRAITE EN FONCTION DU SEXE ASSIGNÉ À LA NAISSANCE

Groupe d'âge	Femmes	Hommes
Moins de 50 ans	63 210 \$	34 000 \$
50 à 54 ans	56 770 \$	53 990 \$
55 à 59 ans	93 970 \$	106 320 \$
60 à 64 ans	126 900 \$	142 010 \$
65 à 69 ans	130 510 \$	164 700 \$
70 à 74 ans	158 160 \$	233 660 \$
75 à 79 ans	156 610 \$	288 610 \$
80 à 84 ans	141 500 \$	310 520 \$
85 à 89 ans	105 410 \$	195 960 \$
90 à 94 ans	32 130 \$	158 600 \$
95 ans et plus	24 680 \$	48 820 \$
Total	140 870 \$	213 960 \$

Le solde moyen au départ à la retraite a baissé de 9 % pour les femmes, de 155 630 \$ en 2020 à 140 870 \$ en 2022.

Le solde moyen chez les hommes n’a pratiquement pas changé, s’établissant à 213 960 \$ l’an dernier.

Les femmes vivent plus longtemps, ce qui veut dire qu’elles doivent épargner plus. Mais de nombreux facteurs viennent leur compliquer la tâche. Les femmes ont tendance à gagner moins que leurs collègues masculins. Elles sont aussi plus susceptibles que les hommes de s’absenter du travail de façon prolongée, par exemple pour s’occuper des enfants ou d’un parent âgé.

FIG. 8.9 : FRÉQUENCE DES PAIEMENTS DE REVENU

Fréquence des paiements	2022
Retraits spéciaux/non programmés	13 %
Paievements annuels	16 %
Paievements mensuels	65 %
Paievements trimestriels	4 %
Paievements semestriels	2 %

FIG. 8.10 : NOMBRE DE FONDS DÉTENUS PAR LES RETRAITÉS

Nombre de fonds	% de participants
1	37 %
2	18 %
3	12 %
4+	32 %

FIG. 8.11 : POURCENTAGE DU SOLDE PAR CATÉGORIE D’ACTIF SELON LE GROUPE D’ÂGE

Catégorie d’actif	50 à 54	55 à 59	60 à 64	65 à 69	70 à 74	75 à 79	80 à 84	85 et plus	Total
Fonds garantis	11 %	10 %	13 %	13 %	11 %	8 %	8 %	14 %	11 %
Fonds du marché monétaire	<1 %	<1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Fonds de titres à revenu fixe	2 %	5 %	4 %	7 %	8 %	7 %	8 %	7 %	7 %
Fonds équilibrés	10 %	12 %	14 %	16 %	31 %	45 %	51 %	36 %	32 %
Fonds axés sur le degré de risque	24 %	24 %	26 %	26 %	19 %	16 %	11 %	4 %	19 %
Fonds axés sur une date d’échéance	26 %	23 %	20 %	16 %	10 %	4 %	1 %	1 %	10 %
Fonds d’actions canadiennes	13 %	10 %	9 %	9 %	10 %	9 %	10 %	15 %	10 %
Fonds d’actions américaines	8 %	10 %	8 %	7 %	6 %	6 %	5 %	16 %	7 %
Fonds d’actions mondiales	5 %	3 %	3 %	3 %	2 %	3 %	4 %	1 %	3 %
Fonds d’actions internationales	1 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	1 %	4 %	2 %
Actions – propres à l’entreprise	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %
Placements immobiliers/alternatifs	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %	<1 %

Il n’y a pas beaucoup de changement dans les placements des retraités par rapport à 2020.

Parmi les participants retraités ayant moins de 70 ans, un pourcentage relativement élevé a des placements dans des fonds axés sur une date d’échéance et le degré de risque, ainsi que dans des fonds équilibrés et garantis.

Les fonds axés sur une date d'échéance commencent à baisser dans le groupe des 70-74 ans, et leur part diminue progressivement plus les participants avancent en âge. Cela s'explique par le fait que très peu de ces options se prolongent à la retraite. Habituellement, les participants sortent des fonds axés sur une date d'échéance une fois à la retraite.

Nous observons un transfert des fonds axés sur le degré de risque vers les fonds axés sur une date d'échéance, car de plus en plus de promoteurs adoptent ces derniers comme options de placement par défaut.

FIG. 8.12 : POURCENTAGE DE L'ACTIF EN FONCTION DE LA PROPORTION DE PLACEMENTS EN ACTIONS

Proportion de placements en actions	Pourcentage de l'actif
Aucune action	23 %
1 à 25 %	1 %
26 à 50 %	3 %
51 à 75 %	51 %
76 à 99 %	1 %
100 %	20 %

Nous continuons de constater une forte proportion d'actions chez les retraités. Ce n'est pas nouveau, et cela ne devrait donc pas être interprété uniquement comme une stratégie visant à atténuer le risque d'inflation accru.

La moitié des retraités (51 %) ont entre 51 % et 75 % de placements en actions. Un pourcentage notable de 20 % d'entre eux ont placé tout leur argent dans des actions – une donnée qui demeure constante dans les dernières années.

FIG. 8.13 : DONNÉES SUR LES SOUSCRIPTIONS DE RENTES

Année de la souscription de rente	Prime moyenne
2018	108 500 \$
2019	149 300 \$
2020	154 330 \$
2021	144 490 \$
2022	142 700 \$

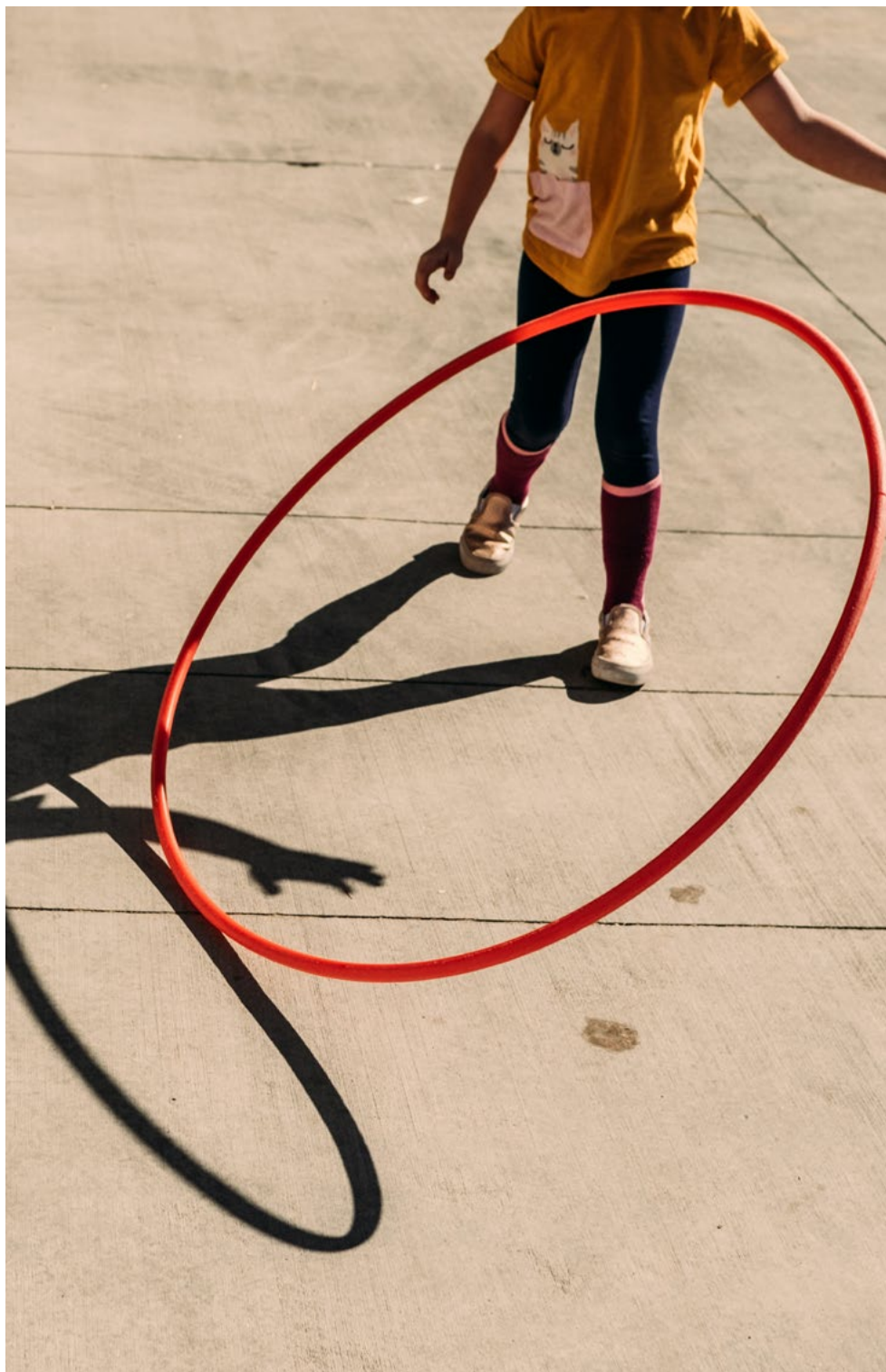
Les souscriptions de rente ont presque doublé entre 2021 et 2022. La valeur moyenne d'un achat s'établissait à 142 700 \$. Bien que cela représente une croissance significative sur une période d'un an, les rentes restent une option moins courante : environ 1 % des actifs de retraite sont utilisés pour acheter des rentes.

Les taux d'intérêt ont baissé pendant les années 1990 et 2000, avant de s'effondrer après la crise du crédit en 2008. Cela a contribué à miner la confiance à l'égard des rentes, d'autant plus que les Canadiens avaient déjà tendance à voir ce produit – disons-le, assez complexe – sous un jour excessivement négatif. Les participants nous indiquent qu'ils ne sont pas à l'aise avec la sensation de perte de contrôle qui accompagne la souscription d'une rente au moyen d'une somme importante. Ils n'aiment pas non plus le fait que leurs proches ne peuvent pas recevoir de prestation de décès.

Peu importe que les rentes soient ou non la bonne solution, il est clair que les participants de RC ont besoin d'une source de revenu de retraite sûre qu'ils n'épuiseront pas. Des produits de revenu viager plus accessibles et efficaces pourraient aider les retraités à gérer ce risque et à s'assurer de pouvoir dépenser plus d'argent à la retraite.

Un important travail de développement est en cours à cet égard, notamment via les rentes viagères à paiements variables. Ces produits offrent aux retraités une façon de mettre en commun leur risque de longévité. La loi adoptée en 2021 appuyait ce produit. Une stratégie interentreprise est requise pour cette solution, car un plus grand bassin de retraités permet une atténuation plus efficace du risque de longévité.





09 Habitudes des participants et volatilité des marchés

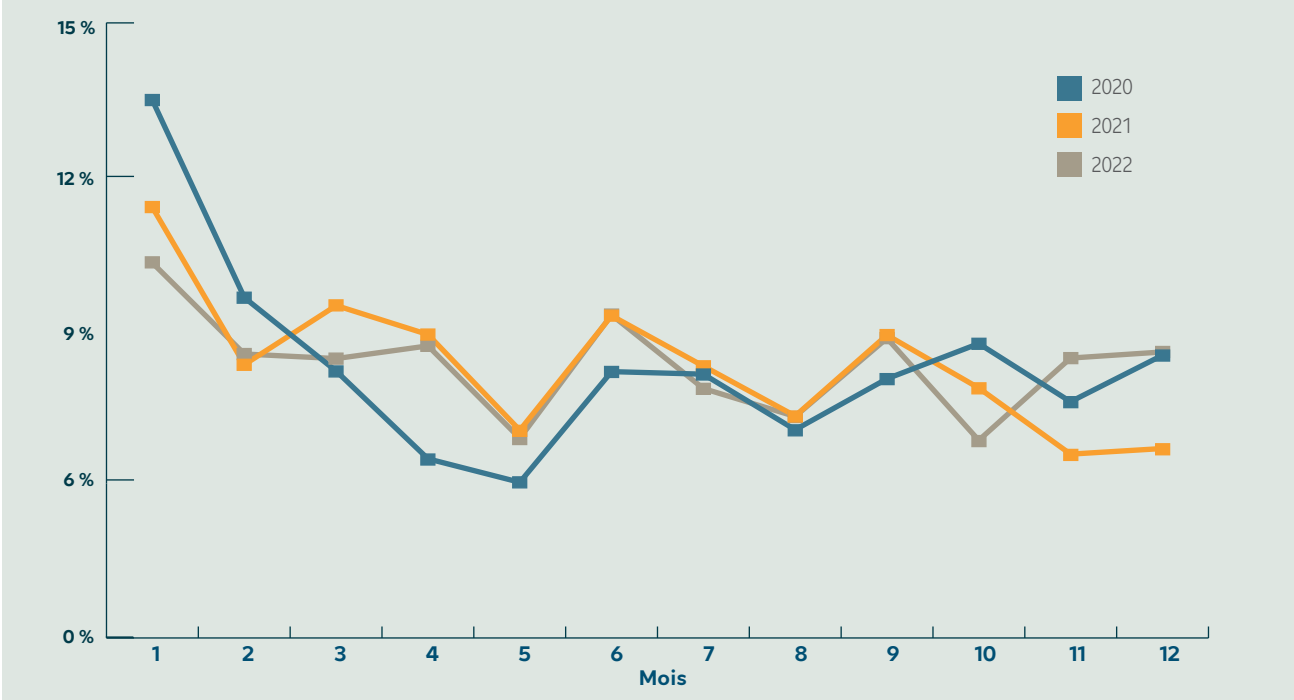
Alors que 2022 a connu des moments de volatilité, le comportement des participants a été constant depuis 2020.

Dans l'absolu, l'année 2022 s'annonce comme une année de turbulences exceptionnelles pour les marchés et les consommateurs. Cependant, il est important de considérer le contexte des trois dernières années. Comment nos participants ont-ils réagi de manière plus générale aux trois dernières années, qui ont commencé par les turbulences de 2020?

Dans le rapport *Objectif épargne 2021*, nous rapportons une baisse importante des retraits des participants dans les semaines et les mois ayant immédiatement suivi les premiers confinements liés à la pandémie.

Que l'on regarde le nombre de participants ayant fait des retraits ou les montants retirés, il y a eu une forte réduction entre mars et avril 2020, suivie par un retour aux chiffres habituels en juin 2020.

FIG. 9.0 : TAUX DE RETRAIT PENDANT LES PÉRIODES DE VOLATILITÉ



En ce qui concerne les opérations entre fonds, on a assisté à une première vague d'activité, les participants effectuant des transferts à un rythme rapide entre différentes catégories d'actif.

Puis, aussi rapidement que ce comportement anormal de transfert et de retrait de fonds a commencé, il est retourné à un niveau de stabilité relative à la mi-2020.

Au cours des années qui ont suivi, les participants des régimes collectifs ont continué à réagir avec sérénité aux mouvements du marché : La stabilité et la constance offertes par les régimes collectifs ont

incité la grande majorité des participants à s'en tenir à leurs plans à long terme.

Les taux de retrait en 2022 ont plus augmenté qu'en 2020 et en 2021, en comparaison mensuelle d'une année à l'autre.

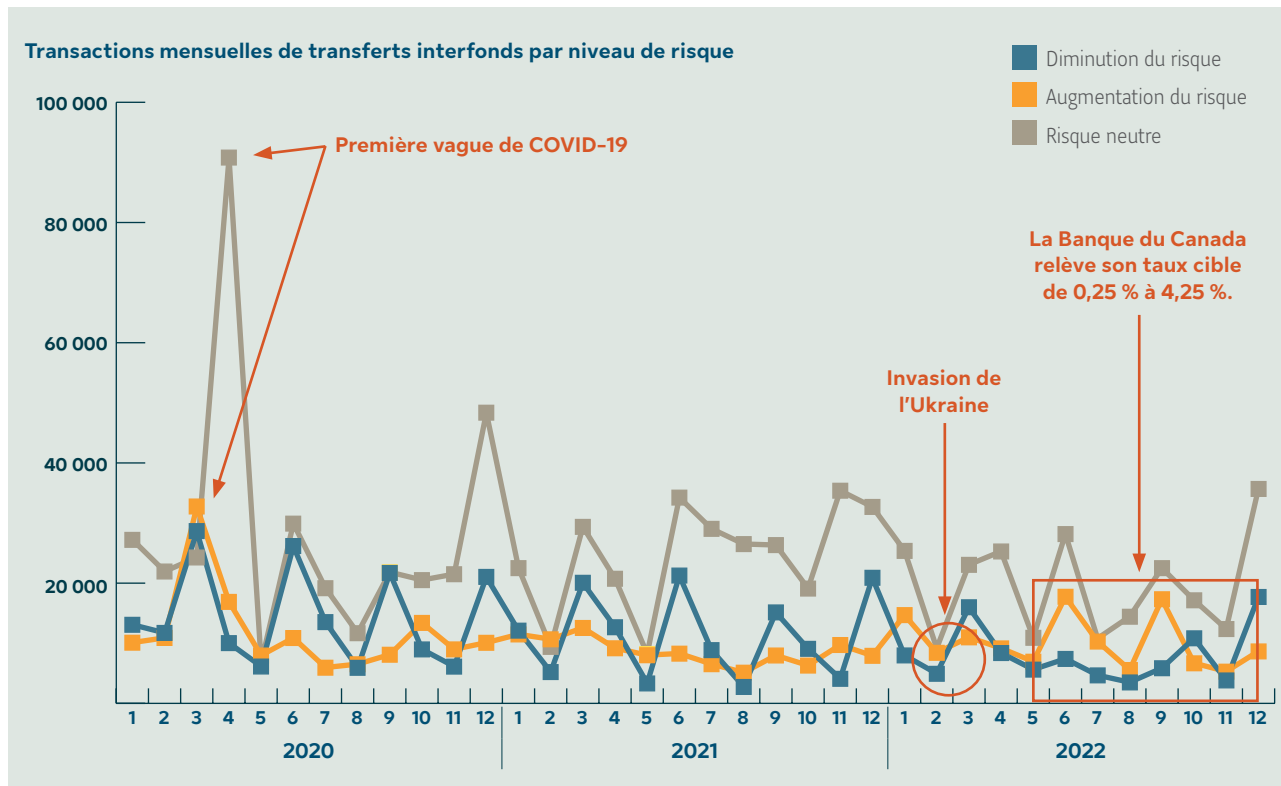
Mais seulement 10 % des participants qui reçoivent des services de la Sun Life ont fait des retraits en 2022. Cela représente moins de 3 % de l'actif géré. Ces chiffres sont légèrement plus bas qu'en 2020.

Parmi les participants en service, les comparaisons des retraits entre 2020, 2021 et 2022 révèlent quelques différences.

La moyenne mensuelle de l'ensemble des retraits a augmenté de 11 % en 2022 par rapport à l'année précédente, tandis que 2021 a enregistré des retraits supérieurs de 19 % à ceux de 2020. Même si cela semble contre-intuitif, la période de volatilité extrême observée au début de 2020 a incité les participants à faire beaucoup moins de retraits que par rapport aux années précédentes. On a constaté une hausse des retraits par la suite, mais généralement à des niveaux d'avant la pandémie.



FIG. 9.1 : TRANSFERTS ENTRE FONDS PENDANT LES PÉRIODES DE VOLATILITÉ



L'analyse des transferts entre fonds révèle quelque chose sur la tolérance au risque des participants de RC d'un mois à l'autre. De nombreux Canadiens croient avoir le contrôle sur leur appétit personnel pour le risque, mais des événements comme une pandémie ou un marché haussier peuvent mettre cette croyance à l'épreuve. Les participants réagissent parfois à des circonstances à court terme.

Nous voyons dans nos fonds des transferts d'actif qui reflètent le désir des participants d'augmenter ou de diminuer le risque. Dans l'ensemble, seuls 4 % des participants ont effectué des transferts entre fonds en 2022. Ce chiffre est à comparer aux 8 % qui l'ont fait en 2019.

La plus grande variation des transferts entre fonds a en fait concerné les transferts de risque neutres - tels que le passage d'un fonds axé sur une date d'échéance à un autre - au début de la pandémie. La première réaction des participants a été d'effectuer de nombreux mouvements entre les fonds, mais pas nécessairement ceux qui réduiraient clairement leur exposition au risque. En l'espace de quelques mois, les transferts sont retombés à des niveaux bien inférieurs à ceux de l'année précédente.

Si l'on compare les événements de 2022 qui ont bouleversé le marché, le comportement des participants se situe dans une fourchette de

normalité relativement stable. Des événements importants tels que l'invasion de l'Ukraine, l'inflation galopante et les hausses élevées des taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation n'ont pas donné lieu à des transferts entre fonds importants par les participants.

Les messages des campagnes d'information des promoteurs - qui mettent en avant l'intérêt de maintenir le cap malgré les fluctuations du marché - trouvent un écho auprès des participants.





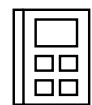
10 Méthodologie

Les données comprises dans ce rapport sont tirées de la base de données exclusive de la Sun Life sur les RC.

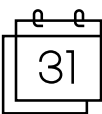
Voici les éléments clés qui sont pris en compte dans notre analyse :



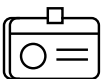
Les participants actifs ayant un solde supérieur à 0 \$ à la fin de chaque année visée.



Les moyennes et les médianes sont calculées en fonction des participants actifs qui se trouvaient dans le régime pendant toute l'année. Les participants qui étaient actifs une partie de l'année ont été exclus.



Sauf indication contraire, les données sont en date du 31 décembre de chaque année civile. Les pourcentages ne totalisent pas nécessairement 100 % dans tous les tableaux en raison de l'arrondissement.



Le sexe assigné à la naissance dans cette analyse est celui qui apparaît dans notre système de tenue des registres. Il peut être différent du sexe auquel les personnes s'identifient actuellement.

Secteur d'activité

ENSEIGNEMENT

Commissions/conseils scolaires
Universités / Collèges
Autres

GROUPES ET ASSOCIATIONS

Bandes autochtones (Premières Nations)
Organismes sans but lucratif
Groupes religieux
Autres

CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE

Pièces automobiles
Distributeurs automobiles
Hôtels, restaurants et loisirs
Commerce de détail spécialisé
Autres

CONSOMMATION DE BASE

Boissons
Commerce de détail – Produits alimentaires et produits de première nécessité
Produits alimentaires
Produits ménagers
Produits personnels
Autres

ÉNERGIE

Équipement et services énergétiques
Pétrole, gaz et combustibles
Autres

SERVICES FINANCIERS

Services bancaires
Services financiers diversifiés
Assurance
Gestion et promotion immobilières
Autres

SANTÉ

Biotechnologies
Cannabis et entreprises connexes
Fournisseurs et services de soins de santé
Matériel et articles de soins de santé
Produits pharmaceutiques
Autres

INDUSTRIE

Aérospatiale et défense
Fret aérien et logistique
Compagnies aériennes
Produits de construction
Services et fournitures aux entreprises
Construction et ingénierie
Équipement électrique
Conglomérats industriels
Machinerie
Industrie navale
Transport routier et ferroviaire
Sociétés commerciales et distributeurs
Infrastructure de transports
Autres

TECHNOLOGIES

Équipement de communication
Ordinateurs et périphériques
Matériel et instruments électroniques
Logiciels et services Internet
Services de TI
Logiciels
Autres

MATÉRIAUX

Produits chimiques
Matériaux de construction
Contenants et emballages
Mines et métaux
Papier et produits forestiers
Autres

SERVICES PROFESSIONNELS

Services financiers (consultation/
comptabilité)
Services juridiques
Services médicaux
Autres

FONCTION PUBLIQUE

Fédérale
Municipale
Provinciale
Autres

LOISIRS

Divertissements
Sports professionnels
Autres

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Services de télécommunications divers
Services de télécommunications sans fil
Autres

SERVICES PUBLICS

Électricité
Gaz
Services publics divers
Eau
Autres



À propos de la Sun Life

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions des solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Elle exerce ses activités dans divers marchés du monde, soit au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes. Au 31 décembre 2022, l'actif total géré de la Sun Life s'élevait à 1,33 billion de dollars. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le **www.sunlife.com/fr/**.

Les actions de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX), à la Bourse de New York (NYSE) et à la Bourse des Philippines (PSE) sous le symbole « SLF »

La vie est plus radieuse sous le soleil

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2023.

1123_v12 si-ns-an

